

# LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°657 - Janvier 2024

Prochaine parution : Mardi 6 février 2024

2€



**Retrait de la loi Immigration**  
**Mobilisation nationale dimanche 14 janvier**

**Manifestations samedi 13 janvier :**  
**Stop à la guerre d'extermination**  
**du peuple palestinien !**  
**Sanctions contre Israël maintenant !**



*"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"*

## Développer la résistance contre la réaction, défendre ensemble nos droits, être solidaires des travailleurs et des peuples

**N**os vœux s'adressent aux travailleurs et aux peuples, à toutes celles et ceux qui résistent, qui s'organisent, qui disent : ce système fait d'exploitation toujours plus poussée, de réaction, de guerres, de destruction de la planète, ce capitalisme broyeur de vies, on n'en veut pas, on le combat !

Ceux de Macron, prononcés au soir du 31 décembre, sont, pour leur part, une nouvelle déclaration de guerre contre la classe ouvrière dans toutes ses composantes, contre les pauvres et les masses populaires, contre les peuples !

Son leitmotiv : le « réarmement de la nation ». Un réarmement au sens propre (415 milliards affectés à la loi de programmation militaire !). Mais aussi, un « réarmement civique » pour faire de 2024 un « millésime français » de « régénération et de fierté ». Un discours truffé d'appels à la « cohésion de la nation » : avec une petite musique à l'attention de la droite et de l'extrême droite, quand il affirme vouloir « rétablir l'autorité partout où elle manque » ... et des menaces à peine voilées contre toute contestation, adressées à « tous ceux qui, à la fin, nous affaiblissent » !

De la réforme des retraites imposée à coup de 49.3 malgré plus de six mois de mobilisations sociales, Macron ne veut retenir qu'une chose : la pseudo démonstration « qu'on est bien loin de l'impuissance qu'on nous prédisait ».

Il passe également sous silence la colère et l'inquiétude provoquées par la séquence réactionnaire de la loi immigration : une loi contre les étrangers, les immigrés qui font partie de notre classe ouvrière et des masses populaires, mais qu'il désigne comme des trafiquants, des fraudeurs, des profiteurs... Une loi qui, de fait, instaure un critère de préférence nationale qui discrimine les travailleurs migrants dans l'accès aux droits sociaux, alors même qu'ils cotisent comme tous les travailleurs. Cette « préférence » inscrite dans la loi immigration n'est pas seulement une concession à la droite, directement tirée du programme du Rassemblement National, c'est la priorité donnée aux intérêts de la bourgeoisie contre tous les travailleurs français ou immigrés, avec ou sans papiers.

Cette édition de La Forge, premier numéro de l'année 2024, est forcément marquée par la gravité de la situation, tant nationale qu'internationale. Dans un contexte de matraquage idéologique intense, nous continuons dans ce numéro à expliciter nos critères pour ne pas confondre les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière et des masses populaires, avec les objectifs de l'oligarchie qui veut les diviser et qui essaie de dresser les exploités et les opprimés les uns contre les autres.

Après un bilan politique de l'année 2023 sur le plan national et international, nous revenons largement sur le contenu de la loi immigration, sur ce que signifie la façon dont elle a été adoptée, sur les nombreuses réactions qu'elle a soulevées et sur les mobilisations à venir.

A droite toute ! Cette évolution vers toujours plus de réaction, qui caractérise l'oligarchie, ses partis, son gouvernement... se traduit dans l'appareil d'Etat et dans tous les ministères. Le plan Attal pour les collèges s'inscrit dans la vision profondément inégalitaire, discriminatoire envers les élèves des milieux populaires socialement défavorisés.

Les pages sur le mouvement ouvrier et syndical évoquent les mauvais coups qui marquent la période : la mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie, l'aggravation des conditions de travail et l'augmentation du nombre d'accidents de travail, la vente à la découpe du groupe Casino et les conséquences pour ses salarié.e.s, les opérations de police contre les livreurs à vélo. Mais elles montrent également les luttes, les résistances contre la surexploitation et les solidarités quand des syndicalistes ou des travailleurs sans papiers sont attaqués et réprimés.

2024 sera l'année des élections européennes : les hommages rendus à Jacques Delors et à Wolfgang Schäuble, décédés en décembre, sont des hommages rendus par leurs pairs à deux artisans de l'UE contre les travailleurs et les peuples, une Europe de l'austérité, de la réaction et

de la guerre où trois puissances impérialistes, l'Allemagne, la France et l'Italie, se retrouvent pour construire le « char du futur ».

Dans les pages internationales, nous consacrons un article au départ contraint des derniers soldats français du Niger : changement de cap forcé pour l'impérialisme français, mais pas de nature.

La guerre d'Israël contre le peuple palestinien et le mouvement de solidarité national et international avec ce peuple tiennent encore une place importante, tant la situation est grave. Nous évoquons les manifestations de solidarité partout dans le monde pour dire stop à cette guerre d'extermination de tout un peuple. Les milliers de Gazaouis qui vivent et meurent sous les bombes, sans abris, sans eau, sans nourriture, sans soins, ne peuvent pas se contenter de discours appelant Netanyahu à plus de modération. Pour arrêter le massacre, il faut des sanctions maintenant ! Le travail pour élargir la mobilisation passe par une action proche du terrain, dans les quartiers, dans les facs, dans les secteurs économiques qui ont des liens avec Israël, avec des propositions concrètes ciblant sur la question des sanctions.

### Nos vœux pour 2024

**E**n France, l'année 2023 s'est terminée par le vote à l'Assemblée d'une loi sur l'immigration au caractère archi réactionnaire, alors qu'Israël mène, depuis presque trois mois maintenant, une guerre qui est de plus en plus dénoncée comme un génocide contre le peuple Palestinien. Sans parler de la guerre réactionnaire entre puissances impérialistes en Ukraine qui dure depuis presque deux ans maintenant. Une fin d'année où la classe ouvrière et les masses populaires sont violemment agressées, sur tous les plans, idéologique, politique, économique, social... Face à ces attaques, les militants politiques, syndicaux, associatifs et plus largement les forces progressistes ripostent. Elles l'ont fait dans les grandes batailles contre la réforme des retraites ; elles cherchent aujourd'hui à s'unir et à entraîner les larges masses de notre peuple pour faire front. C'est pourquoi nous formulons des vœux pour que 2024 voie ce front ouvrier et populaire se renforcer et s'élargir, et les militants de notre parti sont prêts à prendre toute leur part à ce renforcement. Notre vœu c'est aussi que la solidarité avec le peuple palestinien s'exprime avec encore plus de force et impose un cessez-le-feu immédiat et durable. Nous formulons également des vœux à l'adresse des peuples des colonies et néocolonies, opprimés par notre impérialisme : que nos liens se renforcent dans le combat contre notre ennemi commun. Nos vœux s'adressent aussi à tous les peuples opprimés qui se battent pour leur libération nationale et sociale, contre la réaction. Que leurs organisations de lutte se renforcent et engrangent des succès, notamment les partis et organisations marxistes-léninistes. Les forces du vieux monde capitaliste impérialiste tentent de sauver leur système à tout prix, y compris en favorisant les forces de la réaction, y compris par la guerre, et y compris en continuant à détruire la planète et ses ressources. Contre ce système briseur de vie, il n'y a pas d'autre alternative que celle de travailler à la rupture révolutionnaire. Notre vœu, c'est que tous ceux qui sont prêts à ce combat nous rejoignent pour que nous puissions le mener ensemble, sur une plus large échelle. A nos camarades des partis frères, membres de la CIPOML, aux camarades de notre parti, nous souhaitons que 2024 soit l'année de nouveaux succès dans notre lutte commune pour la révolution et le socialisme. ★

Paris, le 30 décembre 2023

Le comité central du Parti Communiste des Ouvriers de France

#### Abonnement à La Forge - Tarifs pour la France

Version électronique (pdf) : 26 € - Pli ouvert (version papier) : 28€

Pli fermé : 35 € - Abonnement avec soutien : 40 €

Chèque à l'ordre de : **Société En Avant** - 15 cité Popincourt - 75011 Paris

# Bilan politique de 2023 sur la situation nationale

**I**l est toujours arbitraire de faire le bilan politique d'une année calendaire, surtout si on veut l'analyser du point de vue de la lutte de classe, au niveau national et international. La lutte de classe, qui ne se développe pas de façon linéaire et que la bourgeoisie, avec son puissant appareil de désinformation et de manipulation médiatique, essaie de gommer au plus vite, dès lors qu'elle est marquée du sceau de l'action de la classe ouvrière et des peuples. Or c'est bien le développement de la lutte de classe, de la mobilisation de la classe ouvrière, des travailleurs et travailleuses surexploité.e.s, « lessivé.e.s » par les années Covid mais déterminé.e.s à défendre leurs intérêts, les mobilisations de la jeunesse à leurs côtés, qui ont marqué une partie de 2022 et plus encore 2023.

Il nous faut d'emblée prendre en compte le contexte marqué par la guerre impérialiste en Ukraine, qui a accéléré et amplifié la militarisation de la société française et renforcé le lobby militaro industriel (avec notamment les 413 milliards prévus pour la loi de programmation militaire). A cela s'ajoute le contexte de l'aiguïsement de la crise coloniale (notamment dans les Antilles et en Kanaky) et de la contestation d'une ampleur jamais vue, depuis la période des indépendances, de la présence militaire de l'impérialisme français dans toute sa sphère de domination néocoloniale d'Afrique. Cette contestation, qui a des racines profondes dans les peuples, sera dans la plupart des cas captée par des groupes politico-militaires qui prendront le pouvoir, souvent par des putschs et qui pourront s'appuyer sur d'autres puissances impérialistes – en premier lieu, la Russie et la Chine – pour résister aux manœuvres de déstabilisation fomentées par l'impérialisme français et ses alliés locaux. Nous sommes en plein dans la dénonciation de la guerre d'extermination menée par Israël contre le peuple palestinien qui redessine les rapports de force dans cette région. Nous n'allons pas développer cela dans ce bilan, plusieurs numéros de notre journal lui sont consacrés.

Concernant la place de l'impérialisme français dans la construction euro-

péenne impérialiste, et ce qu'il en tire du point de vue économique, politique, diplomatique et même militaire, il apparaît de plus en plus qu'elle a été remise en cause par la guerre en Ukraine et ses conséquences. Il y a notamment les nouveaux rapports de force favorables à l'impérialisme US, qui s'est imposé comme puissance incontournable et irremplaçable à beaucoup d'Etats (de l'Europe du Nord, du Centre). Il y a le poids économique, politique et militaire grandissant de l'impérialisme allemand, qui a moins besoin de la relation privilégiée avec l'impérialisme français. Et il y a l'affaiblissement de l'impérialisme français en Afrique qui ouvre de nouvelles possibilités à ses alliés et en même temps rivaux.

Cet affaiblissement de l'impérialisme français le rend plus dangereux et plus brutal envers la classe ouvrière, les masses populaires et les peuples. Cela se traduit par le caractère de plus en plus réactionnaire de sa politique, du point de vue de son contenu et de la façon dont elle est menée. Avec, face à lui, un mouvement ouvrier et populaire, une classe ouvrière, une jeunesse, des peuples, qui résistent, des ripostes qui peuvent se radicaliser, trouver des formes unitaires, d'abord et avant tout sur le terrain social, des mobilisations de terrain. Cela se traduit par le fait que « c'est dans la rue que ça se passe », que ce sont les collectifs qui se mettent en place sur chaque grande question qui mènent les luttes, que les forces politiques qui se réclament de la gauche, divisées, ancrées dans les cadres institutionnels et électoraux, « accompagnent » ces mouvements, mais ne sont pas perçues comme porteuses d'une alternative de changement de fond de la société.

Or, il y a de plus en plus de militants, expérimentés ou qui font leurs premières armes, souvent jeunes, qui sont ouverts à la question du changement de société de plus en plus nécessaire et qui prennent conscience que ce changement doit être de fond, que c'est la classe ouvrière qui en est le moteur et la force d'entraînement des autres couches, notamment de la jeunesse. C'est cela que notre parti a mis en avant et c'est cette conscience qu'il s'est efforcé d'organiser.

## Le développement de la lutte de classe et des mobilisations ouvrières et populaires

**N**ous allons partir des mobilisations pour l'augmentation des salaires qui s'étaient fortement développées après la fin de la période de confinement, en réponse à la forte augmentation des prix de l'alimentation, de l'énergie, du logement... sans parler de l'aggravation des conditions de travail que patronat et gouvernement avaient imposée durant la période « exceptionnelle » de la pandémie.

Ces mobilisations se sont développées « localement », en grand nombre, de façon relativement spontanée ; les directions syndicales les ont, au mieux, « accompagnées », sans chercher à les coordonner. Une génération de jeunes militants, qui « en voulaient », a joué un rôle moteur dans ces grèves. Beaucoup sont des militants qui se définissent comme étant « contre le capitalisme », qu'il faut former à la compréhension du système capitaliste impérialiste. Ils étaient peu investis dans les rouages du « dialogue social » dans lequel de nombreux militants syndicaux ont été absorbés. Ces militants de lutte réfléchissaient d'abord en termes de rapport de force à créer, avec ceux et celles prêts à se battre.

### Le grand mouvement « non aux 64 ans »

C'est dans ce contexte que Macron, mal réélu, « par défaut », a remis sur la table un projet de réforme du système des retraites avec, cette fois, le report à 64 ans de l'âge de départ, tout en parlant d'une période de concertation (mais jamais de négociation). La première grande manifestation, avec appel à la grève, appelée par plusieurs confédérations syndicales le 19 janvier, portait sur l'augmentation des salaires et contre le report de l'âge de départ à la retraite. Très vite, la masse des travailleurs, du public et du privé, se sont reconnus dans le mot d'ordre simple et clair « non aux 64 ans », obligeant les directions syndicales à se caler là-dessus, et à remiser toutes leurs propositions « alternatives » au second plan.

Toutes les directions syndicales réformistes, réunies dans l'intersyndicale, ont compris qu'elles devaient jouer la carte de l'unité et la mettre au service du mouvement pour espérer regagner un poids dans le dialogue social, face à Macron qui ne leur reconnaît que le rôle d'appliquer, dans les branches et les entreprises, sa politique et face

à un grand patronat qui engrange des profits faramineux, grâce à la surexploitation de la classe ouvrière et à l'affaiblissement des moyens collectif de lutte et de résistance du mouvement ouvrier et syndical.

Il faudrait toute une brochure pour rendre compte de la puissance du mouvement de lutte contre les 64 ans, qui a mis des millions de travailleurs dans la rue, pendant des mois et plus de 14 manifestations d'ampleur nationale, dont un 1er mai historique. Pour mettre en lumière la force et l'importance de la classe ouvrière, dans ce mouvement, (dont elle a pris, en partie, conscience elle-même) et de sa capacité à unir et entraîner les larges masses des travailleurs et des masses populaires. Pour comprendre l'importance de l'irruption en masse de la jeunesse dans ce mouvement, après le passage en force de la loi, à coup de 49.3, et sa promulgation immédiate par Macron après l'aval du Conseil Constitutionnel, et la répression policière brutale qui s'est abattue contre celles et ceux qui continuaient à dire « c'est toujours non ». Pour comprendre pourquoi nous disons que ce puissant mouvement a mis en lumière la nature profondément anti-démocratique des mécanismes et des institutions

de la démocratie parlementaire bourgeoise. Pour expliquer pourquoi le mouvement ouvrier et populaire n'a pas réussi à faire reculer Macron, son gouvernement, le patronat et l'oligarchie qui exigeaient qu'ils ne cèdent pas devant le mouvement, devant les grèves et les grandes manifestations. Et surtout pour souligner ce qu'il a gagné.

Ces questions sont dans les têtes, mais l'opposition à cette réforme est toujours aussi forte et tout aussi largement partagée.

Il faut « digérer » un tel mouvement et toutes les expériences et les leçons à en tirer.

Nous recommandons en particulier la lecture de quatre articles qui sont parus dans La Forge de mai : « L'importance et les limites de l'intersyndicale » ; « La généralisation de la grève ne se décrète pas » ; « Sur les positions de la CFDT dans ce mouvement » ; « Sur la mobilisation de la jeunesse ».

Ce mouvement a eu un écho international, suscitant beaucoup de sympathies parmi les travailleurs d'Europe et plus largement. Il a stimulé les mobilisations qui se sont développées en Europe, notamment pour l'augmentation des salaires. ●●●

●●● Il a contribué au mûrissement de la conscience de classe et, chez les travailleurs les plus avancés, il a renforcé la compréhension qu'il est nécessaire de s'en prendre au système capitaliste impérialiste et que la rupture avec lui doit être révolutionnaire. C'est cette conscience que notre parti a voulu faire avancer, à travers son implication concrète dans la lutte, ses mots d'ordre – notamment ceux qu'il a diffusé largement sous la forme de deux autocollants.

## Les autres fronts de mobilisation

D'abord, il faut souligner le fait que la classe ouvrière, et de façon plus générale, les travailleurs, n'ont pas cessé de se battre pour l'augmentation des salaires, et cela va continuer. C'est une nécessité vitale, du fait de l'ampleur de la paupérisation qui touche toutes les couches populaires. C'est la traduction de la contradiction fondamentale de la société capitaliste : la contradiction Capital-Travail.

**Les travailleurs de la Santé** n'ont jamais arrêté de se battre pour défendre leurs intérêts de travailleurs et ceux des usagers des milieux populaires. 8 millions de personnes vivent dans des déserts médicaux. Les urgences et l'hôpital public ne « tiennent » que grâce aux personnels, mais cela devient de plus en plus difficile. Les mobilisations, comme le « tour de France de la santé » contribuent à poser les questions de la santé à la fois de façon très concrète et dans le cadre d'une réflexion générale sur la société, y compris, comme aujourd'hui, dans le débat sur l'AME.

**Les travailleurs de l'Éducation** ont continué à se mobiliser pour défendre leurs intérêts de salariés (notamment à travers la question de l'augmentation des salaires et le refus des primes) et ceux des élèves des milieux populaires et défavorisés. Notamment ceux de la filière professionnelle. Ils ont aussi refusé, au moment de l'assassinat du professeur de lycée d'Arras, d'être instrumentalisés par la réaction, par Darmanin et sa loi anti-immigrés, par les racistes et les islamophobes.

**La contestation écologique radicale** s'en prend concrètement aux grands projets de construction d'équipements qui ne bénéficient qu'aux grands groupes du BTP (les autoroutes, comme l'A69, et lignes de trains pour gagner quelques minutes, comme le tunnel Lyon-Turin), ceux de l'agrobusiness (les méga bassines, les méga fermes...)... Les mobilisations massives, notamment de jeunes, suscitent la sympathie et

le soutien d'une partie importante du mouvement démocratique et syndical. Sainte-Soline en est un exemple emblématique, d'autant que la répression policière a été d'une grande violence. Les arrestations de militants, les interdictions et dissolutions de mouvements, ne viennent pas à bout de cette contestation qui cible le « système ».

Le développement du parc de centrales nucléaires est un des piliers de la politique de Macron et du puissant lobby de l'électronucléaire et du nucléaire militaire. Présentée comme la solution alternative aux énergies fossiles, elle cumule trois problématiques : le coût faramineux de cette filière, réparti entre les énormes travaux de prolongation des centrales existantes et ceux que supposent la construction de nouveaux réacteurs, même si la plupart seront installés sur des sites existants ; les risques réels inhérents à cette technologie, que les projets de refonte des services de contrôle et de surveillance (fusion de l'IRSN et de l'ASN voulue envers et contre tout par Macron et la ministre de la transition énergétique) ne font qu'accroître, dans un contexte où les systèmes de refroidissement des réacteurs par l'eau sont mis en question par les conséquences du réchauffement climatique ; et le renforcement de la « société policière », de surveillance et de criminalisation de la contestation, que cette filière entraîne.

La répression de « l'éco-terrorisme » lancée par Darmanin contre les mobilisations anti-bassines, les « Soulèvements de la terre », la Confédération paysanne... prend une dimension inquiétante. Surtout quand elle va jusqu'à brandir les menaces de « sabotages » de centrales (présentées de plus comme des cibles de guerre, comme on le voit dans la propagande autour de Zaporijia, en Ukraine).

La contestation populaire dans ce domaine, qui s'élargit à la question non résolue des déchets, se heurte au chantage sur le « manque d'électricité » et à la propagande en faveur de l'électrification et de l'électronisation accélérées et intensives de toute l'économie (dont la voiture électrique en est un des exemples) (1). Cela pose la question du « choix de société », du diktat des monopoles dans la société capitaliste impérialiste, des aspects essentiels que la contestation doit prendre en compte si elle veut s'élargir.

**Les émeutes des banlieues populaires**, qui ont éclaté suite à l'assassinat du jeune Nahel par un policier, à Nanterre, en juin, ont mis devant toute la société la question des violences et de l'impunité policières, le racisme systémique dont sont victimes les jeunes de ces quartiers, la discrimination et la grande misère

et économique qui règnent depuis des années dans ces quartiers. La bourgeoisie a eu peur de l'ampleur de ces émeutes qui ont touché tout le pays. La réponse de la droite, d'une partie de la gauche institutionnelle, ont été « les appels au calme et la dénonciation des violences des jeunes », pendant que le gouvernement déployait d'énormes moyens de répression, tels ceux d'une guerre intérieure qui ne dirait pas son nom. Des milliers de jeunes ont été arrêtés, condamnés. Macron refuse toute explication sociale et n'y voit que délinquance et nécessité de rétablir l'ordre.

Ces émeutes ont secoué toute la société. Le refus du tout répressif et de la criminalisation de la jeunesse a permis un rapprochement entre le mouvement de défense des libertés démocratiques, une partie du mouvement syndical et des forces politiques, les associations de soutien aux habitants et surtout habitantes de ces quartiers laissés à l'abandon, des collectifs qui luttent contre le racisme et les violences policières... Ce rapprochement s'est notamment traduit par les marches du 23 septembre « pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques », dans plusieurs villes. Mais c'est le travail de terrain, continu, avec les habitants de ces quartiers, notamment les jeunes, avec les enseignants, parents, travailleurs sociaux... qui peut permettre d'avancer.

**Les mobilisations contre la « loi Darmanin » sur l'immigration**, ont commencé dès que ce projet a commencé à être rendu public, avec des appels à manifester lancés par le collectif UCIJ (Uni.e.s contre l'immigration jetable) et les collectifs de soutien aux travailleurs sans papiers. Elle s'est poursuivie au moment de l'opération Wuambushu, à Mayotte, contre les immigrés comoriens sans papiers nombreux sur cette colonie qui cumule pauvreté extrême, immenses pénuries sanitaires et sociales. La stratégie du « pourrir la vie » des immigrés prônée par Darmanin s'y déploie avec des centaines de policiers, des destructions de bidonvilles et l'aggravation des conditions de



vie de tous les habitants, légaux ou illégaux.

Ce numéro de janvier de notre journal est largement consacré à cette question. Nous voulons insister sur quelques aspects qui nous semblent importants pour la suite. Le premier concerne le caractère de classe de cette question ; celle qui a été mise en lumière, en grand, à travers les grandes mobilisations et surtout les grèves des travailleurs et travailleuses sans papiers, en 2008 (du temps de Sarkozy). En lien avec cela, nous voulons insister sur l'importance de l'implication du mouvement syndical, de la CGT, mais aussi de Solidaires et d'autres, qui doit se poursuivre, en organisant ces travailleurs dans leurs rangs et en les incluant dans le combat syndical de l'ensemble de la classe ouvrière et des travailleurs. La nouvelle situation créée par la loi « immigration » qui est une loi contre les immigrés, les travailleurs avec ou sans papiers, les migrants, les demandeurs d'asile et les étrangers, a déjà élargi la mobilisation aux organisations de défense des libertés démocratiques, aux organisations de jeunesse, aux milieux de l'enseignement, de la culture... aux syndicats, aux organisations de défense des droits des femmes, à de nombreuses organisations et partis politiques. L'exigence de retrait de cette loi est fondamentale. C'est une question de rapport de force qu'il faut renforcer. Nous n'oublions pas que c'est déjà maintenant que le gouvernement organise des rafles, des expulsions, la chasse aux travailleurs et travailleuses sans papiers, notamment ceux et celles qui se battent. ★

1. Voir les numéros 2 et 3 de notre revue *Rupture*.

# Non à la loi « immigration », voulue par la réaction, de Macron à Le Pen

La grande réforme du deuxième quinquennat de Macron, la loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » dont la première mouture remonte à février 2023, a été adoptée le 19 décembre par le Sénat et l'Assemblée nationale. « Victoire totale du président » ont crié ses partisans les plus enthousiastes, lui-même annonçant qu'il était déjà passé à « autre chose » en affichant, lors des vœux, le cap du « réarmement de la France ». Il entend le décliner tout au long du mois de janvier, avec très certainement un nouveau gouvernement avec des ministres prêts à assumer sans états d'âmes le cours réactionnaire de sa politique.

## Une loi de stigmatisation et de répression des immigrés et des étrangers

Plus qu'une loi « immigration » supplémentaire, s'ajoutant aux dizaines d'autres, pour s'en prendre aux immigrés, aux sans-papiers, à « tous ceux et celles qui n'ont pas vocation à rester en France », selon la terminologie ignoble sans cesse reprise, il s'agit d'une loi qui aborde plusieurs champs. Celui de la nationalité et des conditions de son acquisition et de sa perte ; celui du droit d'asile ; celui des droits sociaux

des étrangers ; celui des conditions d'expulsion du territoire... Toutes les organisations démocratiques qui sont actives dans ces domaines, qui aident les immigrés, avec ou sans-papiers, les étrangers, les migrants, les demandeurs d'asile... ; celles qui dénoncent le harcèlement policier et judiciaire, qui se mobilisent pour que ces catégories de travailleurs et leurs familles aient accès aux droits sociaux, à l'éducation pour les enfants, à la santé, notamment pour les femmes, mettent en lumière les conséquences en chaîne qui découlent de cet empilement de mesures sur les catégories les plus pauvres et les plus précaires de la société.

Il est de plus en plus clair que l'objectif de cette loi est de leur « pourrir la vie » dans tous les domaines, de créer un climat de peur, les dissuader de lutter, de se battre pour leurs droits, de prendre leur place dans le combat des ouvriers, des travailleurs, de la jeunesse, des femmes des milieux populaires, des masses populaires.

Comme l'a souligné le président du GISTI, « ce n'est pas l'opinion qui pousse dans ce sens, mais ce sont les politiques qui créent un appel d'air au racisme ». Ces « politiques », ce sont les instigateurs de cette loi, ceux qui l'ont amendée dans un sens toujours plus réactionnaire, qui l'ont votée. Ce n'est pas seulement M. Le Pen et les parlementaires de son groupe qui ont voté le texte de la « commission

mixte paritaire » : ce sont les LR qui reprennent les positions du RN et qui ont « droitisé » le texte initial de Darmanin ; ce sont les macronistes qui se plient à l'injonction de Macron à voter le texte écrit par la droite, sous les pressions de l'extrême droite. Certains ont voté contre ou se sont abstenus, mais cela ne « pèse » rien aux yeux de Macron qui n'hésitera pas à écarter les « hésitants ».

Le conseil constitutionnel va sans doute retoquer un certain nombre d'articles que Macron, Borne, Darmanin ont eux-mêmes qualifiés de « non-conformes » à la constitution, mais qu'ils ont tout de même fait voter. Macron sait que, comme pour la réforme des retraites, le Conseil constitutionnel n'ira pas jusqu'à invalider toute la loi.

**Le patronat est resté discret sur cette loi**, y compris sur la question de la régularisation des travailleurs sans papiers. Après le vote, il a rappelé qu'il estime à 3,9 millions le nombre de salariés étrangers nécessaires aux entreprises, d'ici 2050. Il n'a rien à redire au fait que des régularisations de travailleurs sans papiers soient laissées à la « libre appréciation des préfetures et que l'accompagnement de l'employeur dans les demandes ne soit plus un pré-requis ». Autrement dit, patrons et préfecture s'arrangeront, pour que les chantiers, les usines, les restaurants, les transports, les entrepôts, certains

services (aide à la personne...) tournent, avec des travailleurs et des travailleuses sans papiers qui ne doivent pas passer par les syndicats, et pas se mettre en grève.

## Le 14, tous dans la rue, pour dire non à la réaction

Nous avons parlé des réactions des organisations démocratiques (associations, syndicats, organisations étudiantes...) qui dénoncent cette loi réactionnaire et la façon dont elle a été élaborée et adoptée. Il y a, à la fois, la volonté de montrer jusqu'où va cette loi, concrètement en termes d'attaques contre les immigrés, avec ou sans papiers, contre les étrangers qui vivent ici ; il y a la volonté de combattre la propagande mensongère sur le « consentement » de l'opinion avec la montée de la réaction, du racisme, de la répression et de la criminalisation des catégories les plus pauvres ; il y a la volonté de manifester largement ce refus de la réaction. C'est l'enjeu des mobilisations du 14 janvier et de celles qui suivront. ★

**Abrogation de cette loi indigne !  
Tous dans la rue  
le 14 janvier prochain**

## Loi immigration : le jeu de la droite, le rôle du RN

La discussion et le vote de la loi immigration adoptée au Parlement au mois de décembre ont donné lieu à de multiples tractations entre le gouvernement Macron, sa première ministre, E. Borne, et son ministre de l'intérieur G. Darmanin, d'une part, et les Sénateurs et députés de droite, d'autre part. Déjà, en avril 2022, le ministre de l'intérieur disait plancher sur un texte de loi pour une présentation devant les parlementaires prévue en septembre. Mais l'automne n'était pas le bon moment. Début novembre 2022, le ministre de l'intérieur, en duo avec le ministre du travail, Olivier Dussopt, dévoilent au journal Le Monde le contenu du texte qu'ils prévoient de mettre à la discussion ; G. Darmanin résume son esprit par cette formule : « être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils » !

La discussion va débiter au Sénat où la droite est majoritaire. Elle va considérablement remanier et durcir

le projet de loi du gouvernement. L'examen du texte est prévu dans l'hémicycle, le 28 mars 2023. Or, à cette date, le mouvement social contre la réforme des retraites bat son plein, renforcé par la jeunesse qui s'insurge contre l'utilisation du 49.3. L'examen est donc une nouvelle fois repoussé, comme le dit G. Larcher, président du Sénat, « dans l'attente d'un climat plus favorable » ! Remise à l'agenda du parlement à l'automne 2023, Macron donne consigne de tout faire pour ne pas utiliser le 49.3. Darmanin, ministre issu de la droite, étant chargé de mener les négociations avec celle-ci. Et il faut reconnaître que ce dernier n'a pas hésité à mouiller la chemise. Il se disait, dans les rédactions, que derrière cette action de premier plan, il voulait faire du vote de « sa » loi, un tremplin pour sa candidature aux futures élections présidentielles...

LR, qui a fait de l'immigration l'un de ses principaux chevaux de bataille, compte bien, elle, faire pression sur

l'exécutif et elle agite la menace d'une motion de censure.

Le 14 novembre 2023, les Sénateurs adoptent un projet de loi très à droite. La commission des lois de l'Assemblée nationale détricote son projet. Le 11 décembre, l'examen de la loi par les députés est stoppé par le vote d'une motion de rejet déposée par la gauche et votée par la droite et l'extrême droite ! La gauche demande au gouvernement de retirer son projet. Mais Macron est bien décidé à aller jusqu'au bout ; le gouvernement convoque une commission mixte paritaire (7 sénateurs, 7 députés) pour rédiger le projet final qui sera soumis au vote des parlementaires sans discussion. Il redonne ainsi la main à la droite, en position de force. C'est la copie du Sénat, très à droite, qui va servir de base aux discussions. 24 heures plus tard, un compromis est trouvé au sein de la commission et soumis au vote des parlementaires ! Le RN fait savoir qu'il votera le texte. Il est adopté, le mardi 19 décembre,

par une assez large majorité.

Jordan Bardella, chef de file du Rassemblement national, s'est immédiatement félicité, devant les micros tendus par les journalistes, d'une « victoire idéologique », puisque la loi ainsi votée introduit la préférence nationale, une idée chère à l'extrême droite qu'elle défend depuis des années.

Si le gouvernement a obtenu la majorité sur ce texte, sans les voix du RN (mais elle ne serait pas passée s'il avait voté contre), il n'en reste pas moins, que comme nous l'écrivons dans le communiqué du parti publié le lendemain de ce vote, cette loi est archi réactionnaire : « Pour obtenir son aval, Macron et Borne ont mis le stylo entre les mains de la droite LR, et il en est ressorti un texte que le Rassemblement national a pu voter en le revendiquant comme une « victoire idéologique historique. » ★

# Contenu de la loi immigration

Cette loi aggrave tous les aspects de la vie des étrangers : arrivée, droits sociaux et familiaux, séjour, études... Elle bafoue des droits fondamentaux et attaque gravement les principes d'égalité et de non-discrimination, précarise les plus vulnérables, pour leur « pourrir la vie ». **Les quotas migratoires** seront rétablis, débattus et votés chaque année, au Parlement. C'était une mesure introduite par les sénateurs.

**Le regroupement familial** est restreint. Il faudra 24 mois de séjour au lieu de 18 pour faire venir sa famille en France et un niveau « minimum » de français sera exigé.

**L'accès à certaines aides est discriminatoire.** Pour l'aide au logement (APL), aux allocations familiales, une durée de séjour régulier en France plus longue sera exigée : 5 ans, sauf en cas de travail depuis 3 mois en France ou de visa étudiant ; idem pour le droit au logement opposable sauf si le demandeur travaille depuis 30 mois...

**La première carte de séjour pluriannuelle** est conditionnée à des exigences supplémentaires : une connaissance « minimale » du français, niveau qui a par ailleurs été relevé. Et cette carte dépendra

aussi de la signature d'un contrat d'engagement à respecter les principes de la République (égalité femmes-hommes, devise et symboles de la République...).

## **Le droit du sol est attaqué**

Les enfants nés en France de parents étrangers ne seront plus automatiquement Français. Ils devront faire la demande de nationalité à leur majorité.

**Le délit de séjour irrégulier est rétabli.** Il sera passible de 3 750 euros d'amende et d'une peine complémentaire de trois ans d'interdiction du territoire.

**Obtenir un titre de séjour sera plus dur** pour les conjoints de Français et les parents d'enfants français (pour une carte de résident, la durée de séjour régulier exigée est portée de 3 à 5 ans).

**Une caution « retour » sera exigée pour les étudiants étrangers.** Elle sera restituée sauf en cas de non-respect d'une décision d'éloignement.

**De nouveaux motifs de refus de délivrance ou de retrait des cartes de séjour temporaire** sont créés (fraude documentaire, infractions commises contre des élus ou des agents publics...). La menace grave pour l'ordre public devient un motif de non-renouvellement ou de retrait

de la carte de résident. Cela peut concerner de petits délits, qui ne sont pas clairement définis et, de ce fait, sujets à l'arbitraire.

## **Travail des étrangers discrétionnaire**

Dans les métiers en tension, la carte de séjour ne sera délivrée qu'à titre exceptionnel, à la merci du préfet. Cette mesure sera expérimentée jusqu'à fin 2026. Il faudra justifier de 12 mois de travail au cours des 24 derniers mois, et résider depuis 3 ans en France.

## **OQTF renforcée**

La loi permettra l'expulsion des étrangers réguliers, même depuis longtemps en France ou avec des liens personnels et familiaux, s'ils sont condamnés, notamment pour des crimes ou délits passibles d'au moins cinq ou trois ans de prison ou s'ils sont « impliqués dans des violences contre des élus ou des agents publics ». Le texte supprime aussi les protections contre l'OQTF : un enfant étranger arrivé en France avant ses 13 ans, ou un conjoint de Français ne pouvait être expulsé... Les destinataires d'une OQTF ou d'une mesure d'expulsion ne pourront être hébergés dans le dispositif d'hébergement d'urgence que dans l'attente de leur éloignement.

D'autres mesures pour lutter contre l'immigration irrégulière complètent le texte, telle que la possibilité de relever les empreintes digitales des étrangers en situation irrégulière sans leur consentement ou l'autorisation de créer un fichier des mineurs étrangers isolés délinquants...

## **Asile et contentieux des étrangers durcis**

L'organisation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est aussi réformée, avec la création de chambres territoriales pour accélérer les procédures. Un juge unique statuera sur les recours, au lieu de trois personnes, dont un juge nommé par le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR). Les demandeurs d'asile qui présentent un risque de fuite ou une menace à l'ordre public pourront être assignés à résidence ou placés en rétention administrative.

## **AME Aide Médicale d'État**

Le texte ne mentionne rien à ce sujet. Le Sénat, droite et extrême droite, en avait fait un cheval de bataille. Mais le gouvernement a dû reculer sur sa suppression, face à l'indignation, dans le milieu de la santé en particulier. E. Borne annonce une future réforme sur le sujet en 2024. ★

# Les mobilisations contre la loi Darmanin

Dès l'annonce par Darmanin, fin 2022, d'un nouveau projet de loi immigration, les associations de défense des droits des étrangers, toujours en alerte, ont commencé à préparer la riposte. La circulaire aux préfets du 17 novembre 2022 avait donné le ton ; celle-ci leur fixait pour objectif de renforcer la traque des sans-papiers et de durcir les conditions d'accueil des étrangers avec, pour conséquence directe, une quasi-impossibilité pour nombre d'étrangers en situation régulière de pouvoir renouveler leur titre de séjour dans les délais imposés. Une circulaire qui, appliquée à la lettre par nombre de préfetures, est devenue une véritable « fabrique de sans-papiers ». Plusieurs mobilisations, notamment à l'appel de la Cgt avec le soutien d'associations de soutien aux migrants, ont été organisées pour dénoncer cette circulaire et exiger « l'ouverture des guichets », les camarades de notre parti y étant activement partie prenante. Fin décembre 2022, paraissaient les premiers argumentaires décryptant le projet Darmanin et des collectifs se constituaient pour organiser la riposte.

Dès la publication de la première mouture de la loi, une première

mobilisation se tenait le 18 février 2023, et le 28, un appel lancé par le collectif « Uni(e) s contre l'immigration jetable 2023 » appelait à des mobilisations les 4 et 25 mars. En pleine mobilisation contre la réforme des retraites, celles-ci rassemblèrent quelques 4000 personnes à travers tout le pays. Après le durcissement de la loi par le Sénat, un nouvel appel à une manifestation nationale était lancé pour le 29 avril. Des manifestations et rassemblements se sont tenus à Paris et dans une quarantaine de villes en France et dans les départements d'Outre-mer, les participants dénonçant aussi l'opération sécuritaire « Wuambushu » à Mayotte et l'expulsion de centaines de Comoriens. D'autres manifestations, les 17 juin et 3 juillet, ont continué à dénoncer ce projet de loi réactionnaire.

Plusieurs réunions sur le contenu du projet, ses conséquences pour les migrants sans papiers mais aussi pour les étrangers en situation régulière se sont également tenues afin d'informer les organisations directement concernées. Ce travail de sensibilisation en profondeur et la mobilisation continue des associations de soutien aux étrangers

et des collectifs de sans-papiers en particulier ont permis, dès l'annonce du vote de la loi, une mobilisation à la hauteur de l'attaque. Dès le 18 décembre, une manifestation a rassemblé plus de 10 000 personnes à Paris. La mobilisation s'est poursuivie sous différentes formes, avec l'organisation de rassemblements dans plusieurs villes de France pendant toute la période des fêtes, avec des prises de position sur des aspects spécifiques, comme la caution pour les étudiants étrangers, la remise en cause de l'AME et des prestations sociales pour les étrangers (logement, APL). Chaque jour, de nouveaux aspects de cette loi raciste et profondément anti-sociale sont mis à jour et dénoncés. Ces attaques multiformes ont suscité une mobilisation sans précédent au niveau des organisations syndicales étudiantes, mais aussi au niveau de secteurs jusqu'à présent peu engagés sur le droit des étrangers, avec des formes d'action inédite. Ainsi de l'appel de 3500 médecins s'engageant à continuer à soigner les migrants privés d'AME ou de maires et collectivités locales refusant de se livrer à la chasse aux sans-papiers. C'est aussi l'engagement individuel de personnes, de petits commerçants,

qui refusent l'expulsion d'une mère de famille ou d'un travailleur victime d'une OQTF alors qu'il est devenu indispensable au fonctionnement de la boulangerie ou du restaurant... Fin décembre, deux livreurs à vélo sans papiers de Grenoble, qui avaient participé à la grève contre l'exploitation éhontée des plates-formes de livraison menée par le syndicat Cgt des livreurs, recevaient une OQTF et une ITF (1). Une riposte unitaire d'envergure s'est aussitôt organisée (voir article p. 9) pour assurer leur protection.

Au moment où Darmanin se vante d'avoir augmenté expulsions et OQTF, la mobilisation des collectifs de sans-papiers et des associations de soutien autour de la question de la régularisation est plus que jamais à l'ordre du jour. **Un premier rendez-vous a été lancé pour le 14 janvier.** Soyons nombreux dans la rue pour manifester notre refus de la réaction. ★

1- OQTF : obligation de quitter le territoire français ;  
ITF : interdiction du territoire français, prononcée par le juge pénal contre un étranger résidant en France et qui a commis un crime ou un délit.

## Le « choc des savoirs » de Gabriel Attal

Dans une conférence de presse, le 5 décembre 2023, le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, a fait une série d'annonces concernant essentiellement le collège. Ces mesures sont pompeusement présentées comme un « choc des savoirs » afin « d'élever le niveau de l'école ». Elles interviennent le même jour que la publication des résultats de l'étude PISA (1) qui révélait encore une baisse du niveau des élèves en Français et en Mathématiques. La France, 7<sup>e</sup> puissance mondiale, se classait péniblement à la 23<sup>e</sup> place, en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (2), organisme qui regroupe en majorité des pays développés. Au-delà des jérémiades sur le « déclin français », ces résultats vont servir de prétexte au démantèlement du collège unique, présenté comme « l'homme malade » du système éducatif, l'école et le lycée ayant déjà été réformés à la hussarde sous Jean-Michel Blanquer.

### Le détail des mesures

La mesure phare c'est la création de **trois groupes de niveau en français et en mathématiques** dès la rentrée 2024 en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> sur toutes les heures de ces disciplines. Ces groupes seront définis en fonction des résultats aux évaluations nationales de 6<sup>e</sup>. Les élèves les plus faibles seraient mis ensemble dans des groupes qui n'excèderaient pas 15 élèves. Cela suppose des professeurs

supplémentaires, ce qui est un véritable casse-tête dans un contexte de crise des vocations notamment en mathématiques. Ce dispositif est aussi très critiqué car il constitue un véritable tri social entre les élèves des milieux populaires et les autres. Pour les élèves les plus en difficulté, possibilité d'une **scolarité aménagée** avec une réduction temporaire des cours dans d'autres disciplines que le français et les maths. Cela revient à acter que certains élèves, au prétexte qu'ils sont évalués comme faibles, seront privés d'un certain nombre d'enseignements (LV2, enseignements artistiques, sportifs ?) et qu'ils sont donc, de fait, privés d'une orientation en lycée général. Ce dispositif est très stigmatisant (comme celui que nous citions précédemment) et visera essentiellement des élèves issus des milieux les plus défavorisés. C'est la « démocratisation » du savoir et de l'éducation qui est ici remis en cause. Le Brevet (DNB) redevient **obligatoire** pour le passage en seconde. Il est aussi rendu plus difficile car la part du contrôle continu va se réduire (40 % contre 50 %). Cela va se traduire par une pression accrue des parents et des chefs d'établissements sur la notation des enseignants (comme cela s'est vu pour le Bac et Parcoursup), conduisant à une dégradation des relations entre élèves, parents et enseignants. Pour ceux qui auront échoué et qui désirent poursuivre au lycée, une sorte de **prépa-lycée** va être mise en

place, véritable classe de relégation. On ne sait pas où elles seront mises en place et qui va les encadrer. D'autres mesures complètent le dispositif comme la prescription de « *stages de réussite* » par le conseil de classe pour les élèves en difficulté durant les vacances scolaires (une véritable punition), l'accueil de 8h à 18h dans les établissements REP et REP+ (3) (mais avec qui pour accueillir et pour faire quoi ?), la labellisation des manuels (risque d'imposer un manuel unique et de rogner la liberté pédagogique), le recours à l'intelligence artificielle comme outil de remédiation pour les élèves de seconde, la fin du dernier mot aux familles sur le redoublement.

### Des annonces en trompe-l'œil sur les emplois

Le budget de 2024 prévoyait la suppression de 2193 postes de professeurs (1709 dans le primaire, 484 dans le second degré), ce qui était en totale contradiction avec les ambitions du ministre et la pénurie actuelle d'enseignants. Finalement, les baisses seront moins importantes dans le premier degré et 574 postes seraient créés dans les collèges et lycées pour financer les nouvelles mesures. Cependant, si on regarde dans le détail, la mesure phare des groupes de niveaux va nécessiter à elle seule 830 créations de postes et

le redéploiement de 1500 postes qui servent actuellement à la mise en place de l'heure d'approfondissement et de soutien en 6<sup>e</sup>, dispositif qui est donc supprimé. Bref, on déshabille Pierre pour habiller Paul. Quant aux créations de postes on se demande si elles seront vraiment effectives, surtout en maths, étant donné la désaffection dont souffre le métier, en témoigne la chute du nombre de candidats inscrits aux concours. Il est donc probable qu'on demande aux équipes sur le terrain de se débrouiller avec des moyens constants, quitte à sacrifier un certain nombre de dispositifs existants.

Ce « choc des savoirs » n'a trompé personne. Il s'inscrit dans une logique conservatrice (en témoigne l'expérimentation de l'uniforme) et passe à l'acte de l'école. C'est pourquoi les différentes organisations syndicales appellent à une journée de grève le 1<sup>er</sup> février pour demander des hausses de salaires, des moyens réels et à hauteur des besoins pour améliorer les conditions de travail ; exiger le retrait de la réforme des lycées professionnels et celui des mesures pour le collège qui ne feront qu'accroître les inégalités scolaires et sociales. ★

1. Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves.
2. Organisation de coopération et de développement économiques.
3. Réseau d'éducation prioritaire.

## Anticor privé d'agrément : affairisme et impunité pour les ministres, conseillers, grands patrons

**A**NTICOR est une association indépendante (non subventionnée), contre la corruption et pour l'éthique en politique. Elle doit obtenir un agrément, octroyé par le ministre de la Justice, pour 3 ans, lui permettant de déposer des plaintes en justice.

Mais, le 23 juin 2023, le Tribunal administratif de Paris a annulé son agrément ministériel sous un motif purement formel, concernant la rédaction de l'arrêté signé en 2021 par Castex. L'association a alors engagé une bataille judiciaire de recours contre l'annulation, puis de demande de suspension, en attendant que la cour d'appel se prononce. Dans le même temps, Anticor a envoyé une demande de nouvel agrément aux services d'Elisabeth Borne qui, le 23 décembre 2023, s'en sont déchargés auprès du ministère des Affaires étrangères.

Le 26 décembre, elle a fait face à un refus implicite d'agrément. Cela va entraîner une nouvelle bataille

juridique, de contestation au Tribunal administratif, l'association soulignant que la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, qui a instruit le dossier pendant 6 mois, n'a formulé aucun reproche contre l'association.

Mais ce refus aura des conséquences sur les procédures en cours depuis 2021, qui pourraient se trouver annulées.

Créée en 2002, Anticor est engagée dans 161 enquêtes judiciaires en France. Ces procédures ont mis en lumière les agissements scandaleux, pantouflage, conflits d'intérêts et faits de corruption de sociétés importantes et de personnalités très proches du pouvoir.

Sans agrément, certaines procédures lancées par Anticor à compter du 2 avril 2021 pourraient tomber.

C'est ainsi que la plainte contre X de juin 2023 sur le protocole d'accord signé en 2015 entre le gouvernement autoroutiers pour des soupçons de

favoritisme pourrait connaître une fin précoce.

Les enquêtes ont levé le voile sur des proches d'E. Macron, Richard Ferrand dans l'affaire des Mutuelles de Bretagne, pour prise illégale d'intérêts, sauvé par la prescription. Ou encore A. Kolher, pour ses liens familiaux avec l'armateur italo-suisse MSC, Dupont-Moretti, mis en examen pour « prise illégale d'intérêts », qui s'est vu récemment blanchi.

La vente très critiquée d'Alstom à General Electric, sous l'égide de Macron alors secrétaire général de l'Élysée, est aussi l'objet d'une plainte déposée en 2019 par Anticor pour « corruption et détournement de fonds publics ».

L'affaire Bolloré porte sur des faits présumés de corruption au Togo. Dans l'affaire de la Tour Triangle, c'est E. Borne, directrice de l'urbanisme à l'époque, qui va devoir rendre des comptes.

Le Grand Paris, la Fondation Louis Vuitton, Dassault, Sylvie Goulard

(ex-ministre des armées), Benalla et ses contrats passés avec des oligarques russes proches de Vladimir Poutine... voilà quelques-uns des dossiers objets de poursuites par l'association. Pour autant, aucun de ces grands commis de l'État et du patronat n'a encore été sanctionné. Ces nombreuses affaires soulevées par Anticor mettent le doigt sur la compromission et les liens très étroits entre les magnats des entreprises privées et les représentants de l'État, abusant de leur position pour favoritisme. Et, comme le souligne la présidente d'Anticor, « *si, pour pouvoir lutter contre la corruption, il ne faut pas gêner le gouvernement, alors il faut retirer au gouvernement le pouvoir de donner l'agrément* ». Mais le gouvernement est là pour veiller au grain. Pas touche aux hommes d'argent et de pouvoir ! Le coût de la corruption en France est de 120 milliards d'euros par an. Cherchez l'erreur ! ★

**Nouvelle convention collective de la métallurgie****La résistance pour défendre les qualifications et les salaires est à l'ordre du jour**

Suite à la signature de l'accord sur le nouveau dispositif conventionnel de la métallurgie, le 7 février 2023, par la CFDT, FO, CFE-CGC à l'exception de la CGT (voir la Revue Rupture N°2), les 1,6 million de salariés de la branche de la métallurgie, soit 57 % des emplois industriels, basculent, au 1er janvier 2024, dans un nouveau système de classification des différents postes de travail. Cette nouvelle convention entraîne une rupture avec la reconnaissance des qualifications et des niveaux de formation servant pour les grilles des salaires minimum conventionnels garantis.

Ce nouveau dispositif étendu qui s'impose à toutes les entreprises a aussi pour effet de mettre en cause les acquis sociaux. Il comprend 6 dispositions :

- 1) « la grille unique mensuels/cadres »,
- 2) « la suppression des filières ouvrière, administratifs/techniciens, agents de maîtrise »,
- 3) « la remise en cause de principe des seuils d'accueil et de progression »,
- 4) « la création de fiches descriptives d'emploi » que le salarié individuellement doit accepter ou refuser, entraînant dans ce cas son licenciement réputé pour cause réelle et sérieuse,

5) « la mise en place du système de classification par cotation et par point de 6 à 60, déterminant pour chaque salarié un groupe d'emploi allant de A à I et pour chaque groupe une classe d'emploi allant de 1 à 18 »,

6) « déterminer un salaire » et une nouvelle feuille de paie avec la référence à son groupe d'appartenance et le chiffre de la classe d'emploi tenu. Le tout se substituant aux anciens bulletins avec ses mentions obligatoires en termes de qualifications reprises par le code du travail.

A la découverte des nouvelles fiches individuelles de classification, avec le montant du salaire correspondant, suivi du courrier pour acceptation ou non, c'est pour le moins un sentiment général d'incompréhension qui s'est emparé des ouvriers et s'est rapidement mué en contestation. Notamment dans les catégories médianes, dans des secteurs en pleine expansion avec « la révolution numérique » comme celui de la maintenance, de l'entretien, chez les techniciens d'atelier, là où est demandé de la polyvalence... secteurs qui requièrent une qualification supérieure, et qui ont été largement sous-cotés avec le nouveau dispositif, avec des salaires tirés vers le bas.

Déjà monte le mot d'ordre de refuser de travailler au-delà de la classification de son « emploi tenu ». La contestation monte dans collectifs de travail des ouvriers professionnels, qui forment la majorité des ouvriers de la branche, contre cette mise en cause de leur qualification, à l'heure où il y a une pénurie de soudeurs, de tourneurs, de chaudronniers... qui génère, comme dans le nucléaire de l'EPR par exemple, une perte de la qualité sacrifiée à la productivité et au rendement du capital.

Avec ce nouveau dispositif, les ouvriers sont traités par le mépris et disparaissent dans une catégorie de référence négative et fourrés dans un collège électoral catalogué « non-cadres » ! alors que c'est bien la force de travail des ouvriers qui crée les richesses. Tout un symbole !

L'enjeu de la contestation de ce nouveau système de classifications autour du mot d'ordre « non aux décotes » porte sur les 6 critères classants et leur cotation par points de 6 à 60, source de rupture avec le principe « à travail égal salaire égal. Dans nombre de cas, les fiches de poste ne correspondent pas au travail effectué ou les cotations diffèrent d'un poste

à l'autre. C'est le cas à Renault Le Mans où 20 ouvriers outilleurs ont fait 4 jours de grève contre leur décote (classé C6 et D7) par rapport aux outilleurs du site de Douai. La lutte contre les décotes porte aussi sur l'exigence de gagner sur la revalorisation des 3 critères de qualification professionnelle que sont ceux de complexité, de connaissance et d'autonomie et la franche minoration des 2 critères liés à la surexploitation et aux choix à « la tête du client » que sont ceux « de contribution et communication-encadrement ».

Mettons à profit l'année 2024, qui est une année d'ajustement et de correction de la mise en œuvre de cette nouvelle convention collective, pour faire monter ces exigences autour de la redéfinition de ces critères. Contre cette entreprise de division et de mise en concurrence des collectifs de travail, pour faire monter la reconnaissance des qualifications, des salaires et des conditions de travail, le renforcement du syndicalisme de lutte, du vote CGT dans cette période d'élections professionnelles est une nécessité et une condition du rapport de force pour gagner. ★

**Nouvelle Convention de la métallurgie, NAO au rabais****Vent de contestation dans la métallurgie**

En décembre, avec les résultats des NAO et l'arrivée des premières fiches individuelles de cotation liée à l'application de la nouvelle convention collective de la métallurgie, un vent de contestation contre les déqualifications s'est levé avec des grèves comme à Renault Le Mans, Forminox à Vertou (Loire-Atlantique)... A Paulstra Vierzon (200 salariés) dans le Cher, usine sous-traitante automobile (branche métallurgie) du groupe Hutchinson, 3<sup>e</sup> fabricant mondial du caoutchouc, la CGT majoritaire avait, dès le 26 février 2022, lancé la mobilisation sur les salaires et la dénonciation du nouveau dispositif conventionnel en appelant à une grève de 24h massivement suivie sur les 17 sites du groupe. Les actions se sont poursuivies en 2023, en lien avec le mouvement « contre les 64 ans ». « Les vendredis de la colère » ont mobilisé en masse les ouvriers professionnels et bloqué la production avec piquets de grève pour des augmentations de salaires indexées sur l'inflation et la reconnaissance des qualifications. En novembre 2023, les NAO pour les 820 salarié, accouchent d'un accord qui pénalise lourdement les ouvriers professionnels : une

augmentation de 3,5 % pour les salaires inférieurs à 2 800 euros et de 4,2 % pour ceux au-dessus. Comme dans d'autres entreprises, les ouvriers de la production en colère suite à ces NAO ont rejeté l'accord en disant « le compte n'y est pas ». Mais, c'est la lecture des premières « fiches individuelles descriptives de l'emploi tenu » en application de la nouvelle convention collective qui a mis le feu aux poudres. Une nouvelle fois, les ouvriers sont pénalisés en points par rapport aux cadres. Sur les 6 critères retenus avec leurs 10 degrés d'exigence, ce sont les critères de qualification (complexité, connaissance, autonomie) qui sont sous-évalués par rapport aux critères dits de performance (contribution, communication-encadrement). Comme le dit le délégué syndical central de la CGT, « c'est la machine ou le process qui va donner la classification en lieu et place de la qualification de la force de travail du salarié ». La lutte pour la préservation des acquis sociaux viendra alimenter la colère des travailleurs : « l'ancienne convention du Cher nous donnait six jours, avec la nouvelle convention, ce n'est plus que trois. On a réussi à garder notre

acquis des six jours grâce à notre action de décembre ». Le 12 décembre 2023, après deux semaines de grève de deux heures par jour, mobilisant la majorité des ouvriers décidés à « perturber la production, la seule arme dont nous disposons pour nous faire entendre », un rassemblement de soutien des métallos CGT du Cher a été organisé devant l'usine à l'appel du Comité de Coordination de la Métallurgie (CGT) avec la participation de délégations de Bourges, de Saint-Florent, de Vignoux et de l'UL CGT de Vierzon. Le 20 décembre, un nouveau rassemblement de soutien à l'appel de la CGT du groupe Hutchinson a réuni des délégations des Côtes d'Armor, du Maine-et-Loire, de l'Eure, du Loiret, de la Mayenne. Les négociations n'ont pas avancé malgré l'aveu de la direction qui reconnaît avoir sous-coté certains critères. Les ouvriers, arborant le dossard « Non à la décote » sont déterminés à ne rien lâcher pour 2024.

A Arcelor-Mittal, 2<sup>e</sup> groupe sidérurgique mondial (15 350 emplois France), le bras de fer sur les salaires et les nouvelles classifications se tend après des NAO qui se sont conclues par la signature de la CFDT et de la

CFE-CGC pour des augmentations de 3,7 %. La CGT, majoritaire, pointe les 25,5 milliards de bénéfices engrangés de 2021 à 2023 et des conditions de travail dégradées. Elle a lancé un appel à la grève, le 4 décembre, pour 300 euros pour tous et un « Non aux décotes des fiches individuelles ». La grève a été suivie à un niveau historique sur les sites de Dunkerque et Mardyck (4000 ouvriers) et dans 7 usines du Nord, Pas-de-Calais, Oise, Moselle, Ardennes, Loire-Atlantique et en Lozère. La police, en faisant irruption la nuit chez 5 ouvriers grévistes de Dunkerque, avec un arrêté préfectoral de réquisition sous prétexte de sécurité d'un site classé Seveso, a contribué à élargir la mobilisation. Suite à la grève, la direction reconnaît une perte de 115 000 tonnes de bobines d'acier avec des conséquences sur les sites de Mardyck (Nord), de Desvres (Pas-de-Calais) et de Montataire (Oise).

Ces mouvements de grève des ouvriers de la métallurgie pour les salaires et la reconnaissance des qualifications sont inévitablement appelés à se développer en 2024. ★



## Opération de police contre les livreurs à vélo dans l'Isère Ils bossent ici, ils luttent ici... ils restent ici !

Après des grèves dans les départements du Nord et à Roanne, une grève nationale des livreurs à vélo a connu les 2 et 3 décembre une ampleur inédite : à Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Mulhouse, Montpellier, Nantes, mais aussi, Aix-les-Bains, Issoire, Annonay, Thonon... Le déclencheur : l'application par Uber d'un accord prétendant instituer une rémunération horaire garantie à 11,75 €, mais sans prendre en compte le temps réel de travail qui comprend d'importants moments d'attente. Ce qui a amené une revendication partout reprise : le paiement du temps de travail effectif et la transparence sur le nouvel algorithme qui a conduit à des courses payées parfois moins de deux euros ! Cela pour un travail particulièrement pénible et dangereux, comme vient encore de le confirmer le décès, le 20 décembre à Pau, d'un jeune livreur afghan heurté par une voiture quinze jours plus tôt. A Grenoble, la grève de début décembre a été particulièrement bien suivie. L'énorme travail d'information, d'explications et de conviction effectué par les militants du syndicat CGT Livreurs 38, constitué en septembre 2023, a porté ses fruits puisque on estime que 90 % des livreurs de l'agglomération se sont déconnectés au cours de ce week-end.

### « Nous sommes des travailleurs, pas des délinquants ! »

C'est dans ce contexte de forte mobilisation, que le préfet de l'Isère a organisé la vaste opération de police du 27 décembre. A 19 heures, la place Victor Hugo, où stationnent toujours nombre de livreurs attendant leurs commandes, a été entièrement bouclée par les forces de police. Présence de chiens - censés

chercher de la drogue -, fouilles et embarquement avec menottes des livreurs sans papiers. Placés en garde-à-vue (une partie à Grenoble, quatre à Lyon), ils ont été relâchés le lendemain avec des obligations de quitter le territoire (OQTF) et des interdictions de retour pendant un an !

Tout le monde l'a compris comme une démonstration de « fermeté », visant à montrer que le gouvernement est bien décidé à passer aux actes, sans même attendre la promulgation de la loi Immigration rédigée sous la dictée de la droite et de l'extrême droite. Mais si cette démonstration s'est précisément faite sur le dos des livreurs, c'est également en vue de les intimider en tant que travailleurs qui s'affirment comme tels, qui se sont organisés en syndicat, et qui revendiquent des droits qui ne peuvent que renforcer la lutte de tous les travailleurs. C'est une des raisons pour lesquelles ils ont été spécifiquement visés.

La réaction a été à la hauteur de la gravité de l'événement et de la sympathie gagnée par les livreurs dans les luttes de ces derniers mois (1). La CGT - avec le syndicat des livreurs, l'Union locale du Grand Grenoble et l'UD de l'Isère -, a organisé une conférence de presse dans les locaux de la Bourse du Travail de Grenoble, vendredi 29 décembre. Près d'une centaine de personnes, dans une salle bondée ! Les militantes et militants de la CGT et des nombreuses associations qui ont tenu à être présentes ont ainsi pu condamner cette opération et manifester leur solidarité avec les livreurs.

Ces derniers ne se sont pas laissés intimider. Les militants ont dénoncé la surexploitation des coursiers et le scandale de leur statut : « on t'envoie à 5 km, on te donne 3 euros et on te dit que tu es "indépendant" ». Les

interpellés eux-mêmes ont osé témoigner : « on faisait juste notre travail » ; « nous sommes des travailleurs, pas des délinquants ! ». Les justifications a posteriori du procureur de la république affirmant avoir agi pour protéger les livreurs sans papiers de leur exploitation par ceux qui leur sous-louent leur compte, a scandalisé : « on ne protège pas en expulsant, mais en régularisant ! » ; L'immense cynisme des plates-formes qui utilisent les radiations de comptes chaque fois que ces travailleurs veulent relever la tête et se battre avec les autres travailleurs pour leurs droits » a été dénoncée : « la main sur le cœur, elles jurent alors qu'elles ne veulent pas favoriser le travail illégal, alors qu'elles l'exploitent sans vergogne depuis des années ! ». A également été dénoncée « une odieuse hypocrisie de l'Etat qui vient de faire des pieds et des mains pour empêcher l'adoption d'un texte européen qui contenait quelques avancées vers la reconnaissance du statut de salarié pour ces travailleurs ubérisés ». L'écho dans la presse a été très important. La prise de position d'Éric Piolle, maire de Grenoble, qui a dénoncé « l'indignité de cette opération de police » (2) et la réponse du ministre de l'Intérieur y ont contribué. Des responsables politiques des groupes de gauche de la ville de Grenoble, de la Métropole, et du conseil régional sont intervenus, dont Pierre Mériaux, adjoint au maire de Grenoble : « les mots forts sont liés au scandale absolu que représente cette rafle policière organisée en pleine période de fêtes à un moment où les soutiens juridiques et associatifs débrayent un peu ».

Des recours ont été déposés contre



La conférence de presse à la bourse du travail de Grenoble

les OQTF-IRTF. Après cette conférence de presse, transformée en temps de mobilisation, il s'agit maintenant de poursuivre le soutien en restant engagés aux côtés de ces travailleurs qui ont osé relever la tête. Ils bossent ici, ils luttent ici ... ils doivent rester ici ! ★

1- Les livreurs, défilant avec vélos et chasubles syndicales, ont participé à toutes les manifs retraites (« pédaler, pédaler, on ne veut pas le faire jusqu'au cimetière » ; « tous travailleurs, tous concernés, avec ou sans papiers, on va se bagarrer ! »). Ils ont également pris la parole dans les mobilisations pour le droit au logement et encore dernièrement dans la manifestation du 18 décembre contre la loi Darmanin.

2- « Ces personnes seraient donc suffisamment « régulières » pour attendre dans le froid et vous livrer vos repas, mais pas pour vivre dignement avec nous ? » Cette déclaration du maire de Grenoble appelant à être solidaires et présents à la conférence de presse organisée par la CGT a suscité la colère de Darmanin qui l'a invité à « aimer les policiers ».

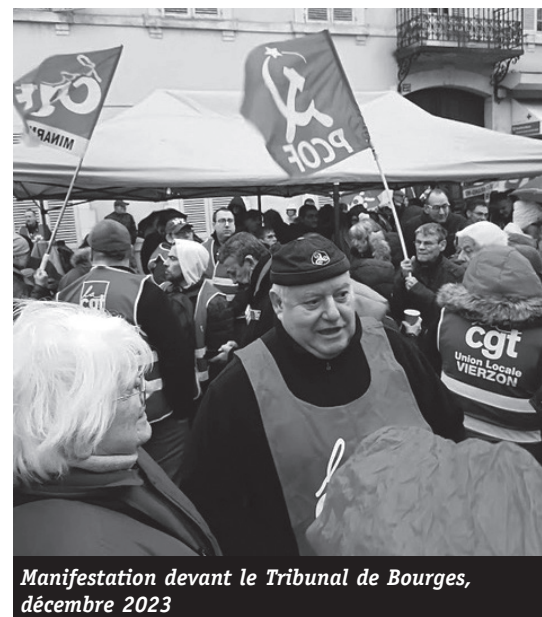
### Bourges

## Rassemblement de soutien aux 5 cégétistes de Saint-Florent

400 manifestants devant le tribunal de Bourges pour réclamer la relaxe des 5 cégétistes de Saint-Florent-sur-Cher injustement traînés devant le tribunal correctionnel sous le prétexte fallacieux de dégradation de route par feux de palettes et entrave à la circulation lors d'une manifestation autorisée contre la réforme des retraites à l'appel de l'intersyndicale. Dans les prises de parole, c'est la dénonciation de la criminalisation de l'action syndicale et des entraves au

droit de manifester avec une seule exigence « relaxez nos camarades ». Tôt le matin, se sont mobilisés les délégations de l'intersyndicale, les métaux CGT de la région et de tous les secteurs de l'UD CGT. La venue de Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT, a apporté le soutien de toute la CGT. Les trois partis qui ont participé à l'appel se sont succédés pour exprimer leur soutien, le PCF par la voix de ses élus Nicolas Sansu, député du Cher, et Frédéric Boccard, LFI par la voix du

député Olivier Saintoul et pour le PCOF 18, notre camarade Mathijs Schoevaert. Devant ce dossier hautement politique, la juge a fait un renvoi devant une formation collégiale de 3 juges au 16 octobre 2024, de quoi revenir beaucoup plus nombreux. ★



Manifestation devant le Tribunal de Bourges, décembre 2023

## Le dépeçage du groupe Casino

Lors de la réunion du 4 janvier 2024 entre la direction du groupe Casino et les organisations syndicales, le plan officiel de dépeçage du groupe Casino a été précisé. Sur 313 magasins hypermarchés et supermarchés « environ un tiers devrait être repris par Auchan et les deux autres tiers par Intermarché ».

En 1991, l'ancien directeur du cabinet de l'ancien ministre de l'économie Pierre Bérégovoy, Jean-Charles Naouri avec son fonds d'investissement « Euris » prend le contrôle de la chaîne de supermarchés Rallye. En 1992, Rallye fusionnera avec Casino en échange de 29 % du capital. Mais c'est à l'occasion de l'OPA hostile de Promodès (autre groupe de la grande distribution qui fusionnera en 1999 avec Carrefour), qu'en 1996 Jean-Charles Naouri pour « sauver » les intérêts de la famille Guichard (fondatrice du groupe) prendra le contrôle total de Casino.

Aux commandes du groupe, multipliant les dettes, il va se lancer, entre autres, dans une politique d'implantation de magasins sous différentes enseignes à l'international notamment en Amérique latine (Uruguay, Argentine, Colombie, Brésil...) mais aussi en Asie (Thaïlande).

Tout dernièrement, le 10 mai 2023, l'assemblée des actionnaires du groupe entérinait le doublement de sa rémunération pour 2022. De 480 000 euros par an, elle passait à 825 000 euros alors que le poids de la dette du groupe, fin 2022, passait de 5,86 milliards d'euros à 6,37 milliards malgré la vente de certains actifs notamment en Amérique latine. La progression du chiffre d'affaires (6,5 % sur deux ans) masquant cette réalité et relativisant la chute du cours de l'action.

A cela s'ajoute, comme le dit le journal *Les Echos* du 29/12/23 : « *La hausse des prix des produits de grande consommation qui a dépassé 20 % sur deux ans et a ouvert une brèche. Les prix plus élevés des Supermarchés Casino et des Géants Casino, de 20 % au moins par rapport à Leclerc, sont devenus insupportables pour les consommateurs qui ont fui en masse. La branche a dévoré 2 milliards de cash en un an et généré 500 millions de pertes.* »

L'avenir du groupe était scellé. Le poids de la dette et les pertes obligeant Jean-Charles Naouri à nouer des alliances pour essayer de sauver ce qui pouvait l'être de son groupe et de ses intérêts, obligé à se délester des supermarchés et hypermarchés

pour 1,6 milliard d'euros au tandem constitué pour la circonstance par Auchan et Intermarché, plongeant ainsi les 50 000 salariés des différentes enseignes Casino en France dans l'incertitude comme les 200 000 employés à travers le monde. C'est le consortium piloté par le milliardaire tchèque Daniel Krétinsky (au capital de *Libération*, *Marianne*, du *Monde*, de TFI, de Métro, Sainsbury (Royaume-Uni), Foot Locker, FNAC-Darty...), en alliance avec le milliardaire français Marc Ladreit de la Charrière, (celui de l'affaire Pénélope Fillon) et le fonds britannique Attestor qui, en injectant plus d'un milliard d'argent frais et en convertissant près de 5 milliards de dettes en capital récupère ce qui reste du groupe, notamment les magasins de proximité.

La vente des 313 supermarchés et hypermarchés de Casino va consolider la position de ces deux poids lourds de la grande distribution que sont Auchan et Intermarché. Et après le rachat des 60 magasins hypermarchés de Cora tout dernièrement par Carrefour, la concurrence entre l'ensemble des monopoles de la grande distribution va s'accroître. Chacun cherchant à gagner en parts de marché pour gagner en position

de force face aux industriels et aux producteurs.

Comme à la curée, tous – Lidl, Leclerc, U, Carrefour en plus d'Auchan et d'Intermarché – se sont rués sur ces morceaux de choix du groupe Casino. Carrefour privilégiant sans succès les 6000 supérettes du groupe Casino pour renforcer son propre réseau de magasins de proximité.

Daniel Krétinsky et Jean-Charles Naouri ont mis en avant « la moindre casse sociale » (!) générée par leur plan de dépeçage du groupe, y compris auprès du ministère de l'économie, sachant que, derrière leur accord, la banque d'affaires du Crédit agricole se tenait aux côtés d'Intermarché, la Société générale, aux côtés d'Auchan et Rothschild aux côtés de Casino.

Le 17 décembre, à Saint-Etienne, berceau historique du groupe, plus de 2000 personnes ont manifesté du siège social du groupe jusqu'à l'Hôtel de ville à l'appel de l'intersyndicale (CGT, FO, UNSA, CFE-CGC, CFDT). Casino, avec 4000 à 5000 salariés, était encore un des principaux poumons économiques de la ville, mais le taux de pauvreté avant le dépeçage du groupe y était déjà près de 20 % selon l'INSEE. ★

### Accidents du travail

## Le capital broyeur de vies !

Le gouvernement, dans la loi concernant le budget de la Sécurité sociale pour 2024, voulait faciliter les contrôles des arrêts de travail par les employeurs. Il s'agissait, ni plus ni moins, de suspendre de façon automatique le versement des indemnités journalières par la Sécurité sociale dans les cas où un médecin dépêché par une entreprise à des fins de contrôle, concluait à un arrêt injustifié. Argument invoqué : la forte augmentation des arrêts maladie et les conséquences sur les caisses de la Sécu (!). Déjà avant la période « covid », par rapport à 2010, le volume des indemnités journalières pour cause de maladie a bondi de 11,9 % en 2019.

Le Conseil constitutionnel n'a pas suivi sur ce point le gouvernement, au motif totalement évident que cela reviendrait à priver un salarié d'indemnités « alors même que son incapacité physique de continuer ou reprendre le travail a été constatée par un médecin ».

Cette pression constante de l'Etat au service du patronat pour limiter à tous les niveaux, par tous les moyens possibles, les dépenses en matière de santé, impacte directement la population, mais

plus particulièrement les travailleurs qu'il faut remettre coûte que coûte, et le plus vite possible, au travail, mais qui, par ailleurs, voient leur nombre d'accidents de travail considérablement augmenter, tout particulièrement dans les entreprises sous-traitantes.

En 2019, si sur l'ensemble des salariés, 10,3 % ont été victimes d'un accident de travail, avec ou sans arrêt, rien que dans les entreprises sous-traitantes ils étaient 15,3 %. Ecart conséquent qui, outre l'importance de la sous-traitance en France, et de la sous-traitance en cascade, montre l'état des conditions de travail et la pression patronale sur les travailleurs-euses dans ces entreprises.

D'après l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, ce sont plus de 750 000 travailleurs qui sont victimes d'accident de travail tous les ans. Près de 40 000 d'entre eux donnent lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente entraînant pour un certain nombre d'entre elles des inaptitudes définitives au poste de travail. 95 % de ces déclarations d'inaptitude se soldent par un licenciement.

A cela il faut ajouter le terrible

chiffre des morts au travail. Deux salariés meurent tous les jours au travail !

Les causes de cette hécatombe sont à rechercher dans la dégradation générale des conditions de travail. « *D'abord, avec le développement, entre 1970 et 2010, des horaires atypiques, notamment dans le commerce, l'hôtellerie restauration, la logistique, la santé : au total, 36 % des salariés travaillent au moins un samedi par mois, 25 % le soir, 20 % le dimanche, et 10,8 % la nuit (27 % dans les hôpitaux) selon la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail* », cité par le journal *Le Monde*. Et toujours cité par le journal, le sociologue Sébastien Carbonell rappelle que « *le chantage au maintien de l'emploi en France est devenu un puissant levier entre les mains des constructeurs (automobiles) lorsqu'il s'agit de revaloriser la baisse des conditions de travail* ». Autre caractéristique : depuis une vingtaine d'année, nous assistons à une montée en flèche du nombre de victimes d'accidents du travail tout particulièrement dans les métiers de service, en contact avec le public, comme le nettoyage ou chez les caissières... ou dans ceux de l'aide à la

personne. Avec, comme conséquence, un nombre de plus en plus important de femmes travailleuses qui en sont victimes.

En 2021, on a décompté 105 000 accidents du travail chez les moins de 25 ans, dont 12 094 pour les apprentis, selon la Caisse d'assurance-maladie.

La chercheuse Véronique Daubas-Letourneux (autrice du livre *Accidents du travail : des morts et blessés invisibles*, Bayard, 2021) n'hésite pas à parler d'un double marché de l'emploi, « *celui des salariés permanents d'un côté, mieux protégés, et celui des abonnés à l'intérim et à la sous-traitance. Performance et productivité parce que c'est en leur nom que le prolétaire prend des risques ou que l'on pousse à en prendre pour "satisfaire le client"* ». Ainsi, pour les travailleurs intérimaires, le risque d'avoir un accident du travail est deux fois plus élevé que pour un salarié lambda, notamment quand il est embauché dans la construction ou la logistique, sans parler de l'agriculture.

D'une façon générale les ouvriers ont sept fois plus de risques d'être victimes d'un accident de travail grave que les cadres et près de cinq fois plus un accident mortel. ★

# Macron au secours de Depardieu

L'acteur Gérard Depardieu est actuellement visé par deux plaintes pour viol et agression sexuelle. D'autre part, une enquête menée par Médiapart au printemps 2023 a recueilli le témoignage de 13 femmes (actrices, maquilleuses, techniciennes de cinéma) qui disent avoir subi des agressions sexuelles de la part de l'acteur. Le 7 décembre dernier, l'émission de France 2, « Complément d'enquête », diffusait des images où l'on voit et entend G. Depardieu tenir des propos obscènes à caractère sexuel, notamment à l'adresse d'une enfant. Or, Macron, invité de l'émission « C'est à vous » de France 2 le 20 décembre, répondait ainsi à une question des journalistes à propos de l'acteur : « Je suis grand admirateur de Gérard Depardieu », c'est « un immense acteur » qui « rend fier la France ». Il a « fait connaître la France, nos grands auteurs dans le monde entier », a-t-il affirmé. Et il a conclu en ajoutant, à propos de l'annonce de sa ministre de la culture : « Ce n'est pas sur la base d'un reportage ou de telle ou telle chose qu'on enlève la Légion d'honneur à un artiste. » Et, à l'adresse des médias qui ont

fait ces révélations, il a dénoncé une « chasse à l'homme ».

Il y a deux choses dans les propos du président de la république ; l'une c'est le recadrage de sa ministre de la culture, Rima Abdul Malak, dont Macron a très peu apprécié l'intervention dans laquelle elle s'est dite scandalisée par les propos de G. Depardieu et a dit saisir la grande chancellerie de la légion d'honneur pour déterminer si l'artiste peut garder l'insigne qui lui avait été remis en 1996 par Chirac. Il se pourrait bien que cette ministre ayant déjà manifesté publiquement son désaccord sur la loi immigration, mais ayant fait le choix de rester en poste pour – a-t-elle déclaré – « porter le combat contre l'extrême droite », paie ses déclarations lors du remaniement ministériel qui semble se préparer.

Mais ces contradictions entre Macron et sa ministre ne pèsent pas grand-chose au regard du problème de fond que les propos de Macron soulèvent.

Apporter un tel soutien appuyé à cet acteur dans ce contexte, c'est d'une violence inouïe contre les femmes qui ont eu le courage de

porter plainte et/ou de témoigner à l'encontre de ce « monument » du cinéma. Ces propos scandaleux ont, à juste titre, soulevé de nombreuses protestations ; celle du mouvement féministe, mais pas uniquement. Les propos tenus par Macron sont une injure à tous ceux qui défendent et luttent pour l'égalité et le respect dans les rapports homme/femme.

Oubliée la lutte contre les violences faites aux femmes qui s'inscrivait dans le cadre de la grande cause sur l'égalité entre les femmes et les hommes du premier quinquennat de Macron. Il s'agit aujourd'hui pour lui de se gagner un électorat qui admire Depardieu et que Macron, par ses propos, a élevé au rang de

**#GreveFeministe**

**Gardez votre vieux monde, nous en voulons un sans violence sexiste et sexuelle**

Nous appelons toutes celles et ceux qui défendent les droits des femmes, des enfants et des minorités de genres, et qui refusent les violences sexistes et sexuelles à des

**Rassemblements devant toutes les préfectures ou les palais de Justice de France le Jeudi 11 janvier 2024**

Premières signataires : Amicale du Nid, Assemblée des Femmes, Association nationale des études féministes ANEF, ATTAC, CADAC, CIVG Tenon, CGT, Collectif enfantiste, Collectif Ensemble contre le sexisme, Collectif Féministe Contre le Viol, Collectif National pour les Droits des Femmes, Coordination française pour le lobby européen des femmes, Diplomate Féministe Femmes d'Avenir, Elus Contre les Violences faites aux Femmes, Les Effrontées, Fédération des Associations Générales Étudiantes, Fédération Nationale Solidarité Femmes, FEMEN, Femmes Égalité, Femmes Solidaires, Fondation Copernic, FSU, Las Rojas, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie-LFD, Maison des Femmes de Paris, Marche Mondiale des Femmes France, Mémoire traumatique et victimologie, Mouvement des femmes kurdes en France-TJKF, Mouvement du Nid, Osez le Féminisme !, Planning Familial, Réseau Féministe "Ruptures", Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques France (d'StopOVG), Union des Femmes Socialistes (UFS), Union Étudiante, Union Nationale des Familles de Féminicide, Union syndicale Solidaires, VISA Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes

En soutien : Ensemble !, France Insoumise, Gauche Écosocialiste, Les Écologistes, NPA, PCF, Parti de Gauche, Parti Socialiste, PCOF

En riposte aux déclarations de Macron sur Depardieu, les organisations féministes appellent à des rassemblements contre les violences sexistes et sexuelles et de soutien aux victimes devant les préfectures ou les palais de justice partout en France. **A Paris un rassemblement se tiendra à 18h, place Saint-Augustin.** Notre parti a apporté son soutien à cet appel.

gloire nationale. C'est à l'image de la grande bourgeoisie décadente qui s'encanaille en fréquentant des personnages provocateurs « qui osent tout ». ★

## Notre bilan de la COP 28

Notre journal de décembre était en cours d'élaboration au moment où venait de s'ouvrir la COP 28, au Qatar, sous la présidence du ministre du pétrole ! Nous avons donc rendu compte des travaux et des premières décisions de la première journée de cette Assemblée. La COP s'est terminée le 13 décembre après la signature, le 12, d'une déclaration finale. Il est donc possible aujourd'hui d'en faire le bilan, c'est-à-dire d'analyser dans quelle mesure les décisions prises sont porteuses ou non d'espoir pour les peuples. Les travaux de la communauté scientifique, et notamment ceux des climatologues qui ne cessent d'alerter sur la situation, les catastrophes climatiques à répétition dans de nombreux pays, la mobilisation de la jeunesse et des organisations de la société civile qui dénoncent l'inaction des gouvernements et ses conséquences désastreuses notamment sur les populations les plus vulnérables, tout cela fait que de conférences en conférences, les puissances capitalistes impérialistes, et les pays producteurs d'énergies fossiles sont obligés d'en tenir compte et de prendre un certain nombre de décisions pour essayer de contenir le réchauffement... sans nuire pour autant à leurs intérêts respectifs et dans un contexte de concurrence acharnée.

**Que dit et que ne dit pas la résolution finale de cette 28<sup>e</sup> COP ?**  
1/ La résolution finale, obtenue à

l'issue d'âpres négociations, parle pour la première fois – et c'est ce que soulignent ceux qui voient le verre à moitié plein – le lien entre réchauffement climatique et émission de gaz à effet de serre. Mais si la Conférence inscrit dans sa résolution la « transition vers l'abandon » des énergies fossiles dans une logique indispensable d'équité et de justice, non seulement elle ne formule aucun objectif chiffré à l'horizon 2030, ni pour les émissions de CO<sub>2</sub> ni pour celles de méthane, mais, de plus, il n'y a aucune disposition contraignante. Ce qui signifie que cette « transition », et non l'abandon comme on l'aura bien noté, repose sur la bonne volonté des États. Son succès dépendra des politiques mises en œuvre dans les mois à venir. Il n'est donc pas étonnant que l'OPEP, tout comme TotalEnergies ou l'ENI, se soient réjouis de ce compromis. Il leur laisse le temps de continuer à faire des profits dans l'extraction et la vente des carburants fossiles tout en préparant leur reconversion vers le renouvelable. Le satisfecit qu'ils s'accordent c'est aussi parce que le compromis adopté invite à développer les technologies de captage et de stockage du carbone.

2/ Les pays en voie de développement, et notamment les pays d'Afrique, ceux des Caraïbes, ceux d'Amérique latine,... sont les grands perdants de cette COP. En effet, ils attendaient beaucoup des mesures pour adapter l'économie de

leurs pays au changement climatique. Un texte important, le Global Goal on Adaptation (GGA), a été travaillé mais il a créé beaucoup de déceptions : « Ils attendaient des précisions sur les financements, sur les objectifs, sur le transfert de technologies », mais rien n'a été précisé, surtout pas les financements, et on leur demande d'attendre... la prochaine COP ! Le GGA a été occulté par l'adoption, au premier jour de la COP, du nouveau fonds « pertes et dommages ». Certes, payer pour les dommages, c'est important et ce n'est que justice quand on sait que les pays qui paient le prix fort des dégâts sont ceux qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre. Mais prévenir vaut mieux que guérir, car comme le souligne un spécialiste de ces questions, « l'adaptation est fondamentale : plus elle est laissée de côté, plus on a de pertes et dommages, c'est un cercle vicieux ».

3/ Enfin, la résolution finale appelle à « accélérer » le développement de l'atome, en tant que source d'électricité bas carbone. « Une victoire diplomatique pour la France », a de suite claironné la ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. On se souvient que Macron et son gouvernement avaient fait le forcing pour que le nucléaire soit inclus dans la taxonomie verte européenne ; ils avaient obtenu gain de cause lors du vote des parlementaires européens en juillet 2022. Cette fois, c'est la conférence

mondiale, qui non seulement acte le nucléaire comme énergie verte mais appelle à le développer, et à tripler ses capacités d'ici 2050 ! Le lobby du nucléaire se félicite de ce retour en grâce de l'atome.

Pour notre part et avec l'ensemble des forces du réseau « Sortir du nucléaire », nous continuons à dénoncer cette fuite en avant de l'industrie nucléaire, une industrie qui coûte cher, dangereuse, qui produit des déchets radioactifs à très longue vie que l'on ne sait pas traiter. Cette industrie, gourmande en eau, va de plus poser de graves problèmes comme nous en avons eu un avant-goût cet été.

En conclusion, cette Cop 28, dominée par les intérêts des puissances impérialistes en concurrence entre elles, s'est soldée par un compromis qui préserve leurs intérêts respectifs tout en acceptant de faire quelques concessions qui sont encore principalement des déclarations d'intentions. ★

(1) Les règles générales d'hygiène et de salubrité étaient, jusqu'à présent, définies par des arrêtés préfectoraux portant Règlements sanitaires départementaux (RSD) pris sur le modèle d'une circulaire du 9 août 1978.

(2) L'art. R.1331-20 du code de la santé publique indique : « Les locaux dont la hauteur sous plafond est inférieure à 2,20 mètres sont impropres à l'habitation sauf s'ils respectent les dispositions de l'article 4 du décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent. »

## Delors, Schäuble, un social-démocrate et un conservateur au service de l'UE néolibérale

Ces deux dirigeants viennent de décéder presque le même jour. Tous deux ont joué un rôle important dans la vie politique de leur pays, mais dans des registres différents. Toutes les forces politiques, dirigeants, candidats aux élections européennes de 2024, saluent J. Delors pour sa contribution, pendant plusieurs années, à la construction européenne néolibérale. Le 5 janvier, un hommage national et international lui a été rendu aux Invalides, présidé par Macron, devant un grand nombre de dirigeants des Etats et des responsables de l'UE.

Les éloges à l'artisan de l'Euro, de la BCE, du traité de Maastricht, du marché unique, de la « liberté de circulation des personnes et des biens », de l'espace Schengen, de l'élargissement (de 12 à aujourd'hui 27 membres), du mécanisme universitaire Erasmus (14 millions de bénéficiaires)... visent à donner, à travers lui, une image « positive » de l'UE, loin de celle qu'en ont les travailleurs et les peuples des Etats membres de l'UE.

Ce social-démocrate convaincu, influencé par ses convictions chrétiennes, s'est inscrit dans la voie des fondateurs de la construction européenne basée sur la priorité

donnée à l'économie de marché, au marché unique, « de la compétition qui stimule, de la solidarité qui unit et de la coopération qui renforce »... Son « ambition sociale » basée sur la politique contractuelle, la recherche du compromis négocié et le pragmatisme, est celle du courant social-démocrate et chrétien-démocrate partisan de la cogestion et de la collaboration de classe, pour la mise en œuvre des politiques d'austérité, qui deviendront des « thérapies de choc » (comme celle infligée en 2015 à la Grèce).

Ministre de Mitterrand, il a incarné la « rigueur » monétaire, il a mis fin à l'indexation des salaires sur les prix et a travaillé à la « pause », dès novembre 1981, qui s'est traduite par une politique d'austérité frappant durement les travailleurs et les masses populaires dont beaucoup croyaient encore au « changement ». Mais Delors n'avait pas la fibre d'un politicien qui s'engage dans la confrontation politique, qui « va au charbon » : c'était un homme d'influence, qui travaillait ses dossiers, à l'aise dans les commissions qui ne sont pas sous la pression des médias, des opinions, des électeurs... dans les discussions avec les dirigeants des Etats membres, en

tant que président de la puissante commission européenne.

C'est certainement une des raisons qui l'ont poussé à renoncer à se lancer dans les présidentielles de 1995, en portant les couleurs du PS dont il était membre. Plusieurs de ses compagnons de parti lui ont reproché cette décision, car ils pensaient qu'il était en mesure de sortir le PS de la spirale de déclin dans laquelle les années Mitterrand l'ont entraîné : avec tous les reniements sociaux, la défense des intérêts de l'oligarchie, avec les privatisations, les licenciements en masse, les délocalisations, les remises en cause des acquis... sans oublier le jeu dangereux avec l'extrême droite « pour affaiblir et diviser la droite ». J. Delors était partisan d'une Europe fédérale, sans l'afficher comme un porte-drapeau, une Europe forte économiquement, intégrée dans l'économie impérialiste mondiale. Il était pour une Europe qui s'exprimerait davantage comme un pôle politique, mais il a très vite compris que cela passait d'abord par une plus grande coordination des politiques économiques (les fameux critères de Maastricht). L'hommage de Macron avait tout d'un discours de propagande pour les prochaines

élections européennes, avec une OPA sans vergogne sur la figure du « grand européen ».

**W. Schäuble** a cinquante années de vie politique au sein de la CDU\*. C'était un conservateur endurci, convaincu de la suprématie de l'impérialisme allemand dont il a défendu avec acharnement les intérêts et les priorités, envers et contre les Etats de l'UE moins puissants, notamment « ceux du Sud » qu'il considérait comme des oisifs voulant profiter de la richesse de l'Allemagne. Après avoir voulu exclure la Grèce de l'UE, il lui a imposé une politique d'austérité qui a provoqué une paupérisation aussi brutale que générale des travailleurs, des paysans, des retraités, des personnes malades laissées sans soins, et qui a provoqué un exode massif des jeunes.

Partisan immédiat de la « réunification » allemande, il n'a cessé d'affirmer qu'il « s'agissait de l'adhésion de la RDA à la RFA et non l'inverse », et qu'il ne s'agissait en aucune façon « d'une unification de deux Etats égaux ». ★

\* CDU : Union chrétienne-démocrate d'Allemagne, parti politique allemand, démocrate-chrétien, libéral-conservateur et pro-européen fondé en 1945.

## La concurrence entre monopoles s'aiguise dans l'UE

Les grandes envolées sur l'importance de l'UE et sur la coopération franco-allemande qui serait le moteur et le garant de sa solidité et de son développement, ont tendance à être brouillées par la montée de la concurrence et la bataille en Europe pour le leadership dans des secteurs-clés. C'est notamment le cas dans un domaine stratégique, celui des armements, qu'ils soient terrestres ou aériens.

L'impérialisme français et les monopoles qui ont la haute main sur ces secteurs, considèrent qu'ils ont vocation à être leaders en Europe et qu'ils doivent jouer ce rôle dans les coopérations industrielles avec les monopoles des autres Etats, aussi bien au niveau de la conception des projets qui s'étalent sur de nombreuses années, que sur la « part » des marchés qu'ils représentent. Si cette domination et cette prétention ont été plus ou moins acceptées, du fait de la puissance économique et surtout militaire de l'impérialisme français, relativement à celle de ses principaux alliés en Europe, ce n'est plus le cas depuis longtemps et les désaccords ont tendance à se multiplier et à s'exprimer publiquement, y compris au sein des consortiums européens – celui d'Airbus Defense & Space ou celui de l'Eurofighter (1).

Fin novembre, Safran, (équipementier aéronautique) a voulu acheter Microtecnica, firme à l'origine italienne, mais rachetée par le groupe RTX étasunien (ex-Raytheon). Le gouvernement italien s'est opposé à ce rachat, au nom de la défense de la souveraineté nationale. Commentant ce « pataquès européen », le journaliste du Monde déplore « les ambitions de plus en plus grandes de l'Italie, mais aussi de l'Allemagne, de développer leur industrie de défense, domaine d'excellence de la France en Europe. De ce fait, toute incursion tricolore pour acheter des entreprises ou pour travailler en commun est vécue comme une tentation hégémonique » !

Il étend son analyse à d'autres projets militaires européens, pour en conclure : « le réarmement de l'Europe face aux risques géopolitiques à ses frontières, au lieu de pousser à l'unité, aboutit au règne du chacun pour soi ». En fait, c'est bien le déclin relatif des monopoles français face aux rivaux en Europe qu'il déplore avant tout, reprochant aussi aux gouvernements de ces Etats membres de l'Otan d'acheter des F-35 étasuniens, plutôt que des Rafale nouvelle génération. Il est évident que la guerre impérialiste en Ukraine accroît la tendance à la militarisation (2), qui

elle-même aiguise la concurrence entre monopoles producteurs d'armements.

D'autres articles s'inquiètent de la montée en puissance des exportations d'armes allemandes, à hauteur, officiellement, de 11,7 milliards en 2023, soit une « hausse de 25 % en un an, des chiffres à rapprocher de ceux des industries d'armement françaises : 27 milliards (rapport annuel du ministère des armées). Ce sont les ventes de Rafale qui gonflent ces chiffres, creusant l'écart avec l'Allemagne qui vend des Eurofighter (coproduits avec le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne) mais qui vend davantage de blindés et autres armes conventionnelles.

Le projet du « char de combat du futur », piloté par le monopole franco-allemand KNDS (3), a été lancé en 2012. L'entrée dans le projet du monopole italien Leonardo (concurrent direct de Thalès dans le domaine de l'électronique de défense) marque aussi un changement du rapport de force, dans la mesure où Krauss Maffei Wegmann a signé un accord direct avec Leonardo pour développer un char pour l'armée italienne, à partir du Leopard 2A.

Cette concurrence exacerbée entre monopoles d'armement se traduit par des discours dangereux, teintés

de nationalisme, de chauvinisme et d'exaltation du militarisme.

L'unité et la solidarité entre les travailleurs et les peuples, en Europe, ne peuvent se construire autour des projets de construction d'une puissance européenne militairement et économiquement forte. Dans le contexte de la guerre réactionnaire menée par les puissances impérialistes en Ukraine – l'impérialisme russe et ses alliés et l'impérialisme US, l'Otan et ses Etats membres –, il est important d'en désigner clairement les responsables, en refusant de s'aligner sur l'un ou l'autre de ces belligérants. De dénoncer la militarisation accélérée de l'économie et de toute la société et de lier ce combat à la lutte pour défendre les intérêts économiques et politiques des travailleurs et des peuples, sur la base de mots d'ordre comme « de l'argent pour les salaires, les retraites, l'école, la santé, pas pour les marchands de canons ». ★

1. Actionnariat d'Airbus : Etat français, 11 %, Etat allemand, 11 %, Etat espagnol, 4,1 %, actionnariat « flottant » : 73,6 %. Consortium Eurofighter : Royaume-Uni (BAE Systems) ; Allemagne (DASA), Italie (Leonardo), Espagne.

2. Voir l'article « La guerre en Ukraine renforce la militarisation dans le monde » de La Forge de décembre 2022.

3. Krauss Maffei Wegman Rheinmetall et Nexter.

## L'armée française quitte le Niger

# Aujourd'hui Niamey, demain N'Djamena ?

Le processus de retrait des troupes françaises au Sahel a commencé au Mali avec la restitution – entre décembre 2021 et août 2022 – des bases de Tombouctou, Gossi, Ménaka et Gao. Il entamait la fin de dix ans d'opérations militaires au Mali, menées dans le cadre des opérations Serval (janvier 2013-juillet 2014) puis Barkhane (août 2014-août 2022). Il entraînait également la fin de la Task Force Takuba à travers laquelle la France avait tenté de se faire appuyer par d'autres pays européens et enterrait le G5 Sahel qui regroupait, sous la direction effective de l'état-major français, les armées de la Mauritanie, du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad.

Moins de six mois plus tard (janvier 2023), les soldats français de la force française spéciale Sabre étaient à leur tour contraints de quitter le Burkina Faso.

## « Changement de paradigme »

Chassée du Mali et du Burkina Faso, la France avait annoncé un « changement de paradigme » concernant sa présence au Sahel : réduction par deux des effectifs présents dans la zone (ramenés à environ 2 500 militaires) ; présence militaire plus discrète, mettant l'accent sur la formation et l'encadrement opérationnel des armées nationales ; redéploiement au Niger dirigé par Mohamed Bazoum, que Paris considérait comme un allié sûr.

Mais de nouvelles déconvenues allaient venir, avec ce que la diplomatie française a dénoncé comme « une épidémie de coups d'Etat ». Le 26 juillet 2023, Bazoum était à son tour renversé. L'appel de la France en faveur d'une intervention

militaire pour le rétablir et son soutien aux sanctions décrétées par la CEDEAO ont très vite envenimé les relations entre Paris et Niamey. Le 24 septembre, E. Macron dut annoncer que les troupes françaises seraient parties du Niger « d'ici la fin de l'année ». Le 22 décembre au matin, les derniers militaires français sont partis. La base de Niamey où stationnait la plupart des 1 500 soldats et aviateurs présents dans le pays a été restituée aux autorités nigériennes. Le matériel considérable, dont une partie avait été rapatrié du Mali, a été évacué vers N'Djamena, séparée de Niamey par 1 700 km de désert.

## De replis en replis

En 2014, c'est dans cette capitale tchadienne qu'avait été installé le QG de Barkhane lorsque ce dispositif avait remplacé les opérations Serval, déployée au Mali, et Epervier, déployée au Tchad depuis 1986. La France y dispose encore de trois « emprises » : à Faya-Largeau au Nord, à Abéché à l'Est, et à N'Djaména où est installée la base aérienne 172. Un millier de militaires français y sont positionnés. Mais pour combien de temps encore ?

La situation politique dans le pays reste très instable depuis la disparition d'Idriss Déby arrivé au pouvoir en 1990 avec l'appui de la France, officiellement tué « sur le champ de bataille » en avril 2021, lors d'un affrontement entre des forces rebelles et l'armée tchadienne. Macron, qui était un des rares chefs d'Etat étranger à assister aux funérailles d'un des plus vieux autocrates de la Francophonie, s'est précipité pour adouber son fils, Mahamat Idriss Déby. La présence de l'armée française y est donc à juste titre perçue comme un soutien au

régime issu de ce coup d'Etat qui a assuré la transition entre père et fils Déby. Les forces d'opposition le dénoncent et le slogan « France dégage » fait son chemin dans la population, malgré une répression très forte et une tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de contestation. L'impérialisme français, voudrait bien continuer à faire du Tchad le point fort de sa présence militaire dans la bande sahélienne, mais il se pourrait bien qu'il subisse une nouvelle humiliation.

## Renouvellement de l'accord de Défense entre la France et Djibouti

Situé dans la Corne de l'Afrique, Djibouti occupe une position clé au niveau du détroit de Bab-el-Mandeb, à l'entrée de la mer Rouge, point de passage des navires entre la Méditerranée et l'Indo-Pacifique. C'est dans ce pays aux forts enjeux stratégiques que l'impérialisme français semble vouloir, à terme, concentrer ses forces.

Les Etats-Unis y ont positionné leur seule base permanente en Afrique, forte de près de 5 000 hommes. La Chine, dans le cadre de ses Nouvelles routes de la soie, y a inauguré en 2016 sa première et seule base militaire en dehors de son territoire. Le Japon, l'Allemagne, l'Espagne ou encore l'Italie y assurent également une présence militaire. La France y a positionné les « Forces françaises stationnées à Djibouti » (FFDJ) qui constituent la plus grande base française en Afrique (1 500 militaires).

Le 14 décembre 2023, Sébastien Lecornu et Catherine Colonna, ministres français des armées et des

affaires étrangères s'y sont rendus pour discuter du renouvellement de l'accord de défense en vigueur depuis 1984.

Mais Lecornu a beau dire que « la relation qui lie la France et Djibouti est historique, tant par la profondeur des liens que nous avons su tisser que par la densité du partenariat stratégique », l'impérialisme français n'est pas seul sur ce terrain. Chassé du Mali, du Burkina et du Niger où sa présence militaire était dominante, et sachant que ses positions au Tchad restent fragiles, il doit, coûte que coûte, tenter de se conserver une place à Djibouti, à côté de ses « alliés » et de ses concurrents. Il maintient également – avec des effectifs réduits – des dispositifs prépositionnés au Sénégal et en Côte d'Ivoire, mais ces deux pays ne sont pas, eux non plus, des plus stables.

## Changement de cap, mais pas de nature

Ces redéploiements et changements de cap sont des évolutions contraintes, pour l'impérialisme français, qui a moins de moyens, mais qui ne change pas de nature.

Sa domination en Afrique est contestée par des régimes qui se cherchent d'autres alliances. Elle est confrontée à des concurrents qui ne lui feront aucun cadeau. Mais surtout, elle est de plus en plus massivement rejetée par les peuples. C'est vers eux, et vers leurs organisations progressistes, anti-impérialistes et révolutionnaires, que va notre soutien, dans notre combat commun contre un système fondé sur l'exploitation des travailleurs, la domination et le pillage des pays, générateur de misère, de guerres, de migrations forcées et de terribles crises humanitaires. ★

## L'alliance Mali-Burkina-Niger

Arrivés au pouvoir par des coups d'Etat, les nouveaux dirigeants de ces pays ont dû tenir compte de la colère populaire contre les régimes en place – incapables de résoudre la crise sécuritaire et de répondre aux besoins sociaux les plus élémentaires – et du profond rejet de la présence militaire française.

Ils ont dénoncé les accords de défense qui liaient leurs pays à l'ex-métropole coloniale, réclamé et obtenu le départ des troupes françaises qui, loin d'avoir « sécurisé » la zone sahélienne, ont plutôt contribué à la dissémination des groupes terroristes dans toute la région.

Prônant, dans un premier temps, une diversification des partenariats internationaux, ils ont accueilli favorablement les avances de la Russie qui leur a proposé les services de ses mercenaires et de ses militaires officiels, à travers Wagner hier ou à travers son Africa corps aujourd'hui.

Cette politique utilise les contradictions et concurrences inter-impérialistes pour combattre l'impérialisme français, qui a été jusqu'à présent la puissance dominante. Ce n'est pas une politique anti-impérialiste, ce qui est par ailleurs confirmé sur le plan économique. Mise en place en août 2023, la réforme du code minier au Mali permet à l'Etat d'augmenter sa participation

dans les nouveaux projets, mais ne remet pas fondamentalement en cause le pillage du pays par les firmes étrangères, actuellement concentré sur l'exploitation de l'or, mais avec, en perspective, d'énormes réserves de fer, de manganèse ou de lithium. Il en va de même avec l'or du Burkina Faso et avec le Niger, riche en uranium et en pétrole, notamment. Dans ce pays, la France a voulu jouer les gros bras et a vu son ambassadeur renvoyé, mais les Etats-Unis et l'Allemagne se sont bien gardés de couper tous les ponts avec les nouvelles autorités.

L'alliance Mali-Burkina-Niger a des conséquences diplomatiques, en particulier dans les votes à l'ONU à propos des grandes crises internationales comme la guerre en Ukraine, mais aussi au niveau des institutions régionales comme l'Union africaine. Cela se fait notamment au détriment de la France qui ne peut plus compter sur un alignement systématique derrière ses positions.

Le renvoi des troupes françaises par les nouveaux dirigeants de ces pays, obligés de prendre en compte leur rejet par les populations, est positif et correspond à ce que nous n'avons cessé d'exiger ces dix dernières années : le retrait de l'armée française du Mali et du Sahel. C'est aux peuples de ces pays qu'il appartient de poursuivre le combat pour leurs droits sociaux, les libertés démocratiques et la véritable indépendance, que les régimes issus des putschs de ces dernières années ne peuvent pas leur assurer.

## Turquie

Succès du 10<sup>e</sup> congrès d'EMEP

Nous donnons ici quelques éléments sur la tenue du congrès de notre parti frère de Turquie, EMEP, éléments extraits de l'article paru dans le journal *Evensel*. Le Parti du Travail (EMEP) a convoqué son 10<sup>e</sup> Congrès sous le slogan « La barbarie sera vaincue, la classe ouvrière gagnera, les peuples gagneront ». Le congrès s'est tenu courant décembre au Centre culturel Kocatepe à Ankara, faisant salle pleine. Il a été marqué par les interventions de plusieurs travailleurs de différents secteurs d'activité, – notamment d'une représentante des ouvriers grévistes de l'usine textile d'Özak (1) – qui ont tenu à faire part de leur expérience de lutte

contre les offensives du capital. Dans son discours d'ouverture au congrès, la présidente d'Emep a dénoncé les politiques de guerre des puissances impérialistes dans le monde et dans la région. Elle a notamment déclaré : « Nous poursuivrons notre lutte pour la fin des interventions impérialistes et la fin de la présence des puissances étrangères dans la région ». Expliquant que le programme économique du gouvernement vise à une exploitation intensive et à la désorganisation du travail, Selma Gürkan a poursuivi : « Il s'agit d'un programme qui consiste à faire supporter tout le fardeau des impôts sur les travailleurs, en pillant les ressources naturelles et

extérieures du pays au profit d'une poignée de monopoles et ouvrir les biens historiques et culturels des villes au pillage. »

Le député d'Emep d'Istanbul qui a pris la parole devant les congressistes a expliqué que le rôle des députés révolutionnaires est d'être au service de la lutte des travailleurs et que l'efficacité de leur travail dépend de leur mobilisation. Le congrès a appelé à renforcer la lutte unie contre « le régime d'un seul homme » (2).

Les élections ont élu un nouveau président à la tête du parti, **Seyit Aslan**, ancien président du syndicat Gıda-İş (agroalimentaire), affilié à la DiSK. Celui-ci a clôturé les travaux du congrès par ces mots : « Notre



parti appelle tous les travailleurs et travailleuses à lutter ensemble dans les rangs de notre parti contre le capital et son règne d'un seul homme, contre l'agression impérialiste. Notre parti bénéficiera de l'expérience du mouvement ouvrier international et de l'accumulation du système communiste. (...) Vive la révolution, vive le socialisme. » ★

1. Voir l'article sur notre site : <https://www.pcof.net/solidarite-avec-la-lutte-des-ouvriers-et-ouvrieres-de-lusine-textile-ozak-de-la-region-durfa/>
2. C'est ainsi qu'EMEP qualifie le régime d'Erdogan.

**Nous reproduisons ci dessous des extraits du message que le Comité central de notre parti a adressé à Emep à l'occasion de son congrès.**

(...) Nous suivons avec beaucoup d'intérêt le développement de la lutte de classe dans votre pays et le travail de votre parti : c'est important pour mieux connaître les développements politiques et sociaux dans votre pays et dans la région, et votre travail révolutionnaire. Nous voyons que la combativité des ouvriers et ouvrières, des travailleurs et travailleuses

de votre pays, est élevée, pour exiger des augmentations des salaires qui permettent de vivre, des conditions de travail dignes, pour le droit à s'organiser dans les syndicats de lutte et de refuser les syndicats de collaboration de classe. C'est la réponse légitime face à la volonté du patronat, soutenu par le gouvernement, d'accroître l'exploitation capitaliste, en utilisant le chantage aux licenciements, et en faisant appel à la répression brutale de la police et de la gendarmerie. Nous profitons de cette tribune

pour saluer la lutte des ouvriers et ouvrières de l'entreprise textile Özak Tekstil, qui fournit les grands monopoles, tels que Levi's, Boss... une lutte qui a besoin du soutien national et international. Nous saluons l'engagement des élus, des militants d'Emep, dans la solidarité avec cette lutte courageuse et déterminée. (...)

Nos partis, membres de la CIPOML, sont des partis internationalistes, qui sont aux côtés des peuples qui combattent le pillage et la domination impérialistes, qui luttent

pour leur émancipation sociale et nationale. (...)

Aujourd'hui, l'Etat sioniste d'Israël, soutenu par l'impérialisme occidental, notamment étasunien, veut écraser la résistance palestinienne. Dans tous nos pays, des manifestations de solidarité ont dénoncé ce génocide et exigent l'arrêt immédiat et permanent de cette guerre totale.

Chers camarades, (...) Soyez sûrs de notre engagement à développer nos liens de lutte fraternels, au service de la classe ouvrière et des peuples. ★

## La situation dans la classe ouvrière

**Dans le cadre de la préparation de leur congrès, les camarades d'EMEP ont fait un bilan de la situation dans la classe ouvrière. Nous reproduisons ci-dessous, un extrait de leur analyse.**

2023 a déjà pris sa place dans l'histoire comme une « mauvaise année » pour la classe ouvrière et ceux qui vivent de leur travail. Les problèmes hérités de 2022 (baisse des salaires réels, aggravation des conditions de travail et augmentation du coût de la vie, etc.) ont fait boule de neige en 2023. On ne pouvait s'attendre à ce que la classe reste silencieuse face à ces développements qui ont transformé sa vie en enfer. La classe ouvrière a lutté dans la mesure de son organisation et de la force de sa conscience. Elle a organisé des grèves, des résistances et diverses manifestations dans plus de 400 usines et lieux de travail pour exiger l'augmentation des salaires et l'amélioration de ses conditions de travail. Cependant, même si certaines d'entre elles se sont soldées par des gains, ces luttes n'ont pas suffi à empêcher les attaques du capital et du gouvernement.

Des confédérations telles que Türk-İş, Hak-İş, Memur-Sen, Kamu-Sen et presque tous les syndicats affiliés ont été transformés par la bureaucratie syndicale en « arrière-cour » du

gouvernement d'un seul homme. Les bureaucrates syndicaux qui, dans le passé, avaient poursuivi une ligne de conciliation entre les travailleurs et les patrons, ont changé de position, dans les nouvelles conditions, et tentent maintenant de convaincre les travailleurs d'accepter les exigences des patrons.

Cependant, un examen plus attentif du mouvement ouvrier dominé par la bureaucratie syndicale révèle que le mouvement est « en ébullition ».

Les signes en sont :

- Premièrement, les travailleurs syndiqués ou non-syndiqués prennent des initiatives dans la lutte pour leurs droits, principalement sur la base de leur propre organisation sur le lieu de travail et souvent contre la position des directions syndicales (les exemples les plus avancés sont la résistance des travailleurs de Şireci Tekstil à Gaziantep et d'Özak Tekstil à Urfa),

- Deuxièmement, les travailleurs sont prêts à se lancer dans une lutte à long terme (par exemple, l'action des travailleurs de Dersim FEDAŞ,

la résistance de Pekintaş, la grève de Spoutnik, la résistance d'Özak Tekstil),

- Troisièmement, ils n'hésitent pas à s'engager dans des luttes difficiles et à résister aux attaques de la police et de la gendarmerie (le dernier exemple est la résistance d'Özak).

La classe ouvrière, laissant derrière elle une année où elle a arraché très peu de gains malgré des luttes déterminées au niveau local, entre dans une nouvelle période où elle sera confrontée à des conditions plus sévères. Le « plan à moyen terme » (PMT) mis en œuvre par le capital monopoliste national et « le gouvernement d'un seul homme », avec son soutien international, envisage de réduire davantage encore les revenus du travail et de mettre tous les fardeaux, anciens et futurs, sur le dos des travailleurs. Cependant, la classe ouvrière en Turquie devient plus expérimentée et plus déterminée qu'en 2022. Elle est à un niveau plus avancé que l'année passée, reconnaissant ses amis et ses ennemis. ★

## Mexique : succès du congrès du PCM (ML)

Le Parti Communiste du Mexique (marxiste-léniniste), qui a accueilli le 28<sup>e</sup> plenum de la CIPOML fin novembre, a tenu son 8<sup>e</sup> congrès ordinaire. Comme le souligne le parti frère, « avec Obrador et sa politique néolibérale, les grandes entreprises font des profits considérables, mais ce sont les ouvriers, les travailleurs, les jeunes... qui en paient le prix ». Le méga projet « train Maya » de 950 km en est une illustration : toutes les grandes entreprises de construction nationales et internationales y participent ; les ouvriers sont mal payés, les conditions de travail très dures et les paysans sont expropriés. Le tout pour développer le tourisme international de masse, augmenter l'extraction pétrolière et contrôler les ressources d'eau potable. Le parti s'est notamment renforcé dans la jeunesse, a consolidé son implantation dans la classe ouvrière et réaffirmé son engagement à « construire l'Assemblée nationale du prolétariat et des peuples », axe fondamental de son congrès. Notre parti a adressé un message au Congrès.

## Israël et les USA font monter la tension dans la région

**A** lors qu'Israël poursuit les bombardements de Gaza (23 000 morts, 8 000 disparus, des très nombreux blessés), qu'armée et colons font régner la terreur en Cisjordanie, que Tsahal assassine un haut responsable du Hamas installé à Beyrouth, la principale préoccupation des dirigeants des puissances qui continuent à soutenir Israël serait la possibilité d'une escalade régionale. Et pour soi-disant l'éviter, les dirigeants étasuniens déploient depuis décembre des forces militaires en Mer Rouge pour combattre les forces militaires Houthis qui attaquent des bateaux, notamment des porte-conteneurs, accusés de ravitailler Israël. Mais la cible désignée de ce déploiement de force US est l'Iran, accusé d'être le commanditaire de cette déstabilisation du commerce maritime international. Et si les USA ne veulent pas attaquer frontalement l'Iran, ils s'en prennent à ceux qu'ils considèrent comme ses alliés : il y a les Houthis, mais aussi d'autres groupes armés qui se revendiquent du « front de soutien à la résistance du Hamas », comme les groupes armés pro-iraniens en Irak et en Syrie. C'est ainsi que les USA ont assassiné par drone, début janvier, un responsable d'un groupe armé pro-iranien, qui

mène des opérations de harcèlement contre des bases US installées en Irak. Cet assassinat intervient une année après celui du général iranien H. Soleimani, à Bagdad, là aussi tué par un drone US. Depuis décembre, les USA ont pris la tête d'une coalition militaire navale internationale, d'une quinzaine d'Etats, qui accompagnent les bateaux de commerce dont les compagnies ont décidé de continuer à emprunter cette route maritime. D'autres gouvernements, qui ont des moyens militaires déployés dans la zone, pour les mêmes motifs, comme la France et l'Italie, tiennent à garder une certaine « autonomie », par crainte d'être entraînés dans un engrenage conduisant à une guerre contre l'Iran. Il n'est évidemment pas question, pour les dirigeants US, de forcer Israël à cesser sa guerre d'extermination, mais ils voudraient qu'elle « passe à une nouvelle phase », « plus ciblée » contre les responsables du Hamas. C'est ce que l'armée israélienne a fait, en liquidant un haut dirigeant du Hamas vivant au Liban. Cet assassinat n'est pas dirigé contre le Liban, se sont empressés de dire des responsables israéliens et étasuniens, en espérant que le Hezbollah ne s'engagera pas dans une guerre

contre Israël. Netanyahu et les partis fascistes et racistes de sa coalition ne veulent pas arrêter maintenant la guerre d'extermination du peuple palestinien. Les plus extrémistes veulent une « épuration ethnique » de Gaza, le retour des colons juifs et l'extension de la colonisation partout. Netanyahu veut prolonger le plus longtemps possible la guerre, gage de sa survie politique. D'autres composantes de sa coalition commencent à « envisager » l'après-guerre, tout en mettant toujours comme condition préalable la liquidation du Hamas et la libération des otages (les deux « buts de guerre » fixés par Netanyahu). Elles échafaudent des scénarios, dans lesquels il n'y aurait plus de Hamas, alors que son autorité n'a jamais été aussi forte, au sein du peuple palestinien et au-delà. Un plan où Israël ne générerait pas directement Gaza, mais contrôlerait étroitement une administration palestinienne cantonnée à des questions secondaires, où l'armée israélienne aurait toute liberté d'action et où la « reconstruction économique » serait assurée par les Etats-Unis, les Etats arabes signataires de l'accord d'Abraham, des « pays européens »

et où l'Égypte et Israël garantiraient l'étanchéité et le contrôle de la frontière avec Gaza. Bref, la poursuite de la politique de négation du peuple palestinien.

Ce « plan » est une provocation inacceptable qui montre que les dirigeants israéliens n'ont pas d'autre perspective que celle de la poursuite de la guerre contre les Palestiniens. Il n'y a rien à en attendre.

La solution passe par une première exigence, celle du cessez-le-feu, immédiat, sans condition et permanent. Elle est largement reprise par le peuple palestinien et les organisations de la résistance palestinienne. Elle est aussi très largement reprise par les peuples et commence à être reprise par des forces en Israël, notamment pas les déserteurs et celles et ceux qui refusent de participer à ce génocide. Elle ne peut s'imposer que par un rapport de force, basé sur des sanctions contre Israël de tous types : économiques, politiques, diplomatiques... L'arrêt des coopérations, notamment militaire, mais aussi universitaire, le boycott des produits israéliens, la dénonciation des entreprises qui ont des intérêts en Israël. ★

## La solidarité internationale avec le peuple de Palestine ne faiblit pas et se diversifie

**P**artout dans le monde, dans la rue des petites villes aux plus grandes capitales, les rassemblements populaires continuent chaque semaine pour réclamer un cessez-le-feu définitif à Gaza, presque deux cents ce 31 décembre. Le soir du réveillon, ce sont des milliers de personnes qui ont encore défilé dans les rues de **New York** à l'appel de dizaines de partis et d'organisations progressistes. La manifestation la plus impressionnante a eu lieu le premier janvier à **Istanbul**, avec plus de 250 000 personnes qui ont convergé vers le pont Calat au-dessus du Bosphore à l'appel de la **Turky Youth Foundation** (une fondation aux ordres du président Erdogan), mais dont se sont emparées les Stambouliotes pour exprimer leur soutien au peuple palestinien.

Le seul Etat qui a engagé une véritable action contre la guerre menée par Israël contre le peuple palestinien à Gaza est l'**Afrique du Sud** qui a déposé une requête auprès de la Cour Internationale de Justice à La Haye pour manquements aux obligations de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cependant l'immense majorité des mobilisations qui prennent des formes multiples trouve son origine dans la société civile comme à **Guernica en Espagne**, lieu éminemment symbolique du bombardement en 1937 de populations civiles par

l'armée de Franco pendant la Guerre d'Espagne, où le 8 décembre plus de 3 000 personnes ont formé une mosaïque humaine dessinant un immense drapeau palestinien.

En **Allemagne**, au nom de la lutte contre l'antisémitisme, la majeure partie des manifestations de soutien au peuple palestinien ont été interdites. Mais en dépit des interdictions et de la répression policière, des rassemblements continuent de se tenir. Ainsi dans le centre-ville de Stuttgart, le 8 décembre, à l'appel du Comité de Stuttgart pour la Palestine (PAKO) et le soutien de différentes organisations dont les camarades allemands de l'Organisation pour la construction du parti communiste ouvrier d'Allemagne (Arbeit Zukunft), s'est tenu un rassemblement en solidarité avec le peuple palestinien et pour dénoncer le rôle de la République fédérale d'Allemagne, et en particulier du gouvernement fédéral, qui fournit impitoyablement de grandes quantités d'armes à Israël. « L'Allemagne finance, Israël bombarde ! Libérez la Palestine, libérez Gaza, libérez-vous ! », tels étaient les slogans du rassemblement, encadré par une importante escouade policière en tenue de combat qui a empêché le départ en manifestation. La police est intervenue dans le rassemblement même pour arracher et confisquer des affiches « dénigrant des politiciens

allemands », procédé à plusieurs arrestations et engagé des procédures pénales à l'encontre de plusieurs militants. Mais les manifestants ont tenu bon et le rassemblement s'est tenu jusqu'au bout.

Au **Danemark**, les mobilisations sont quasi journalières dans toutes les villes du pays. La solidarité avec le peuple palestinien est ancienne. Elle cible aussi le gouvernement danois qui soutient inconditionnellement Israël.

**Sur les réseaux sociaux** des GAFAM où sévit une intense censure pro-israélienne, les initiatives se multiplient pour contourner le filtrage imposé par les algorithmes. Un exemple est le compte @ceasefire.meawow d'Instagram qui détournant la vogue des flots d'images de chats mignons inondant le réseau social publie des photos de chats arborant un keffieh agrémenté de légendes humoristiques à sous-texte revendicatif. Autre astuce, la pastèque, que ce soit sous forme de dessin ou d'emoji, permet de berner l'« IA » et est devenu un symbole répandu de soutien à la cause palestinienne. **Les arts graphiques** sont un autre moyen de contourner la censure automatique sur les réseaux qui s'adapte mal à la nouveauté et l'originalité, que ce soit par les créations de l'artiste de rue très suivi Banksy ou par la diffusion des œuvres militantes d'artistes



7 janvier : Malgré le froid, plusieurs milliers de personnes ont manifesté leur soutien au peuple palestinien dans les rues de Copenhague

peintres de la diaspora palestinienne comme Ridikkuluz, Sally Samir ou Saj Issa. Certains artistes de la **scène musicale** internationale se mobilisent aussi comme le groupe iconique de trip hop anglais Massive Attack qui s'est associé aux Irlandais de Fountain D.C. et écossais Young Fathers pour produire un titre intitulé « Ceasefire » avec en face B les mots du Docteur Mohamed Abu Neyala, tué le 21 novembre dans le bombardement de l'hôpital Al Awda, dans le but de rassembler 150 000 livres sterling qu'ils reverseront à Médecins sans Frontière pour la Bande de Gaza. ★

**Guerre d'Israël contre le peuple palestinien****Cessez-le-feu immédiat !****Des sanctions contre Israël maintenant !**

Cela fait maintenant trois mois qu'Israël a lancé son offensive militaire contre la population de Gaza, en riposte à l'attaque menée le 7 octobre par le Hamas en territoire israélien. Trois mois de violents bombardements incessants et quotidiens qui ont fait au 90<sup>e</sup> jour de guerre 23 000 morts, majoritairement des femmes, des enfants et des adolescents, plus de 59 000 blessés et quelque 8 000 disparus ensevelis sous les décombres.

**Un génocide en cours**

On manque de mots pour qualifier la guerre d'extermination que mène Israël contre le peuple palestinien. Des rapporteurs de l'ONU, des ONG présentes sur place alertent depuis plusieurs semaines sur un « risque de génocide » à Gaza, mais la réalité c'est que celui-ci est déjà en cours. Une requête en ce sens a été déposée par l'Afrique du Sud auprès de la Cour Internationale de Justice. Sous prétexte « d'éradiquer le Hamas », Israël a entrepris une destruction systématique des maisons et des infrastructures notamment de santé et éducatives du nord et du centre de Gaza, rendant ces deux zones inhabitables, et obligé les habitants

à se réfugier au sud sous peine d'être tués, arrêtés, humiliés, torturés. Plus de 4 000 Gazaouis ont ainsi été arrêtés par l'armée israélienne et emmenés vers des destinations inconnues.

Puis l'armée israélienne a commencé à bombarder le sud, toujours sous le même prétexte, obligeant une nouvelle fois les réfugiés à se déplacer mais cette fois sans aucune possibilité de refuge, l'Égypte refusant d'ouvrir sa frontière. A ces déplacements forcés de populations s'ajoute une entreprise systématique pour affamer la population gazaouie et la priver des soins les plus élémentaires en refusant de lever le blocus en vigueur depuis dix-sept ans et en entravant l'arrivée de l'aide humanitaire d'urgence. Le sort réservé par Israël à la population de Gaza, c'est mourir sous les bombardements ou mourir de faim, de soif ou de maladie.

Et après Gaza, c'est aux Palestiniens de Cisjordanie que s'attaque l'armée israélienne en collaboration étroite avec les colons qui, depuis le 7 octobre, multiplient attaques et exactions, s'approprient les terres avec le soutien de l'armée. Plus de 330 morts et plus de 5 000 arrestations en Cisjordanie, ce qui fait qu'aujourd'hui ce sont près de 10 000 Palestiniens qui croupissent

dans les prisons israéliennes dans des conditions inhumaines. Israël cherche par tous les moyens à « se débarrasser » de la population palestinienne, quitte à « offrir » 20 000 dollars par Palestinien aux pays qui accepteraient d'en accueillir. Pour l'instant, cette « offre » n'a pas trouvé preneur mais cela en dit long sur la volonté délibérée d'Israël de « régler » le « problème » palestinien par la mort ou l'exil.

Ce génocide se mène à « ciel ouvert » mais sans présence médiatique extérieure, Israël empêchant tout journaliste des médias occidentaux de pénétrer dans Gaza, sauf pour accompagner pendant quelques heures les forces armées israéliennes.

**Des sanctions maintenant !**

L'exigence d'un cessez-le-feu humanitaire a été voté à une écrasante majorité des Etats représentés à l'ONU mais celle-ci reste lettre morte puisque les Etats-Unis opposent leur veto. L'ONU s'avère impuissante à faire respecter a minima le droit international et aucune puissance impérialiste occidentale, aucun régime arabe, aucune des puissances impérialistes qui conteste l'hégémonie

étasunienne -la Chine ou la Russie- n'a cherché à contraindre Israël à le respecter en exerçant de véritables pressions économiques, a fortiori militaires, sur l'Etat hébreu. Sur ce plan, l'attitude du gouvernement français est particulièrement édifiante et scandaleuse. Contraint de voter la résolution pour « un cessez-le-feu humanitaire », le représentant français à l'ONU a cru bon de préciser qu'il était pour « une nouvelle trêve humanitaire, immédiate et durable, qui doit conduire à un cessez-le-feu pérenne », tout en soulignant que la France « ne voyait aucune contradiction entre la lutte contre le terrorisme et la protection des civils dans le strict respect du droit international humanitaire » ! Autrement dit Israël, a le droit de continuer sa guerre pour éradiquer le Hamas mais devrait « mieux cibler » ses victimes.

Pour Netanyahu, tout Palestinien de Gaza est un terroriste en puissance. D'où sa politique de la terre brûlée et son intention réaffirmée de continuer la guerre contre la population de Gaza sans limitation dans le temps. Seules des sanctions prises au plus haut niveau peuvent le faire reculer. C'est pourquoi l'exigence de sanctions est aujourd'hui une priorité pour le mouvement de solidarité. ★

**Comment agir aujourd'hui et maintenant pour soutenir le peuple palestinien ?**

Aujourd'hui plus que jamais il est impératif que chacun d'entre nous s'investisse dans des actions concrètes pour faire cesser les massacres. Les grands médias continuent de parler de la « guerre Israël-Hamas » alors que c'est un véritable génocide qui a lieu aujourd'hui à Gaza, préparé depuis des dizaines d'années par la politique d'apartheid de l'Etat israélien partout en Palestine. Il faut continuer de le dénoncer et amplifier la pression populaire sur notre gouvernement pour qu'il prenne des sanctions comme celles qui ont permis la chute du gouvernement d'apartheid sud-africain en son temps.

**Participer aux mobilisations de soutien**

Le premier moyen est bien sûr de participer le plus nombreux possible aux manifestations hebdomadaires et aux rassemblements organisés à Paris et dans de nombreuses villes de France en mobilisant amis, famille, collègues pour fabriquer panneaux et pancartes. Un agenda des rassemblements au niveau national et départemental est disponible sur le site de l'AFPS à la

page <https://www.france-palestine.org/-Agenda-global->. L'association dispose de nombreux comités locaux avec lesquels il ne faut pas hésiter à se mettre en relation pour être mis au courant et participer à toutes les initiatives comme les diffusions sur les marchés ou les réunions publiques d'information.

**Faire signer largement la pétition pour le cessez-le-feu et la carte pour des sanctions**

Une pétition électronique, qui a déjà recueilli plus de 60 000 signatures, a été lancée sur la page <https://chng.it/2gRxqWyhHs>. Il faut la partager sur tous les réseaux pour que nous soyons des centaines de milliers à exiger l'arrêt des massacres à Gaza. A l'initiative du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, une carte postale à adresser au Président de la République pour exiger des sanctions sera disponible sous peu.

**Participer au boycott, l'organiser**

Un autre moyen de pression efficace est le boycott des produits fabriqués en Israël et des entreprises françaises

collaborant avec des entreprises ou le gouvernement israéliens. Les liens sont nombreux, tout d'abord au niveau étatique dans la coopération militaire et sécuritaire, l'achat ou la livraison d'armes sur lesquels la France, troisième exportateur mondial, impose un secret coupable mais dont on sait qu'il représente des centaines de millions d'euros au minimum. Mais il y a aussi de grands groupes commerciaux et financiers tels Carrefour, Axa ou BNP Paribas qui ont des coopérations et des investissements massifs dans les colonies israéliennes ou avec l'Etat d'Israël, qu'il faut boycotter et dénoncer, par exemple en organisant des actions devant leurs magasins. La liste des entreprises et produits est disponible sur le site de l'association BDS France <https://www.bdsfrance.org>.

Un autre volet important de cette campagne est le boycott académique et culturel. Dans les universités, cela se traduit par la dénonciation et le refus de participer à des programmes liés à l'Etat israélien ou à des entreprises qui collaborent avec lui ou ayant des intérêts financiers en Israël, tels la coopération récemment

dénoncée par l'AURDIP (Association des Universitaires pour le Respect du Droit en Palestine) par une lettre ouverte au président de l'Université de Lille d'un projet de recherche avec l'Université de Haïfa ou le refus d'accepter des bourses de recherches de l'entreprise L'Oréal. La lutte de solidarité dans les universités peut aussi prendre la forme de blocages comme cela a été le cas à Strasbourg ou d'actions multiples que nous décrivions dans notre précédent numéro.

Plus largement, l'action syndicale peut constituer un outil efficace, notamment au niveau de la santé, en faisant connaître l'appel lancé par les syndicats de la Santé palestiniens que nous relayons sur notre site et qui donnent des moyens de mobilisation concrets aux travailleurs du secteur pour sensibiliser, collecter des dons ou organiser l'envoi de mission ou de matériel critique vers Gaza. Les moyens sont nombreux pour aider concrètement le peuple palestinien. C'est maintenant qu'il faut agir par tous les moyens à notre disposition pour tenter d'arrêter le génocide en cours. Il y a urgence. ★